

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXV^e ANNEE. - N° 12

VENDREDI 10 FÉVRIER 2006



BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 10 FÉVRIER 2006

	Pages
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Mairie du 9^e arrondissement. — Changement de délégation dans les fonctions de Directeur Général des Services de la Mairie du 9 ^e arrondissement	330
VILLE DE PARIS	
Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances au Secteur Ouest de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts (Arrêté du 24 janvier 2006)	331
Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes au secteur Est de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts (Arrêté du 24 janvier 2006).....	331
Modification de l'arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Parc de Bagatelle (grille d'honneur) à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts (Arrêté du 24 janvier 2006)	332
Modification de l'arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Parc de Bagatelle (route de Sèvres à Neuilly), à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts (Arrêté du 24 janvier 2006)	332
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-005 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue Tiphaine, à Paris 15 ^e (Arrêté du 1 ^{er} février 2006)	333
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-006 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue Letellier, à Paris 15 ^e (Arrêté du 1 ^{er} février 2006)	333
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-007 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue Letellier, à Paris 15 ^e (Arrêté du 1 ^{er} février 2006)	333
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-008 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Fondary, à Paris 15 ^e (Arrêté du 18 janvier 2006)	334
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-009 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, rue Frémicourt, à Paris 15 ^e (Arrêté du 1 ^{er} février 2006)	334

Direction des Ressources Humaines. — Mise à disposition d'un agent auprès de l'Union Syndicale CGT services publics parisiens (Arrêté du 31 janvier 2006)..... 334

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris au titre de l'année 2006 (Arrêté du 31 janvier 2006)

335

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de bureau..... 335

Direction des Ressources Humaines. — Liste des candidats retenus pour l'accès au grade d'attaché des services de la Commune de Paris, au titre de l'année 2005

335

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 2 postes..... 335

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 2 postes..... 336

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre d'aptitude des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au recrutement sans concours pour l'accès au corps des magasinier(e)s spécialisé(e)s des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert au titre de la session 2006 pour 12 postes..... 336

VILLE DE PARIS DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des Ressources Humaines. — Médaille d'honneur régionale, départementale et communale (promotion du 1^{er} janvier 2007)

336

Fiche technique..... 336

ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS

- Arrêté n° 2006-0187-trs-5** portant délégation de la signature du Directeur du groupe hospitalier Armand Trousseau - La Roche Guyon (Arrêté du 27 janvier 2006)..... 337

PREFECTURE DE POLICE

- Arrêté portant ouverture d'une enquête publique** — Installations classées pour la protection de l'environnement (Arrêté du 27 janvier 2006)..... 337

- Arrêté portant ouverture d'une enquête publique** — Installations classées pour la protection de l'environnement (Arrêté du 31 janvier 2006)..... 338

- Arrêté n° 2006-20092** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 1^{er} février 2006)..... 339

- Arrêté n° 2006-20093** modifiant la composition du comité de la formation des conducteurs responsables d'infractions du Département de Paris (Arrêté du 1^{er} février 2006)..... 339

- Arrêté préfectoral n° 06/02** modifiant l'arrêté préfectoral n° 2002-11232 du 24 juillet 2002 portant autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (Arrêté du 26 janvier 2006)..... 340

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

- SYCTOM.** — Rapport succinct des délibérations du Comité Syndical du SYCTOM — Séance du 14 décembre 2005..... 340

- SYCTOM** — Arrêté DGA-TA n° 2006-01 portant dialogue compétitif pour la conception, la fourniture, le montage et la mise en service du process industriel de tri, constitution de la Commission et désignation des personnalités compétentes (Centre de tri de Paris 15^e) (Arrêté du 30 janvier 2006)..... 347

- SYCTOM** — Arrêté DGA-TA n° 2006-02 portant dialogue compétitif pour la conception et la construction du process de tri du centre, constitution de la Commission : désignation des personnalités compétentes (ISSEANE) (Arrêté du 30 janvier 2006)..... 347

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Marchés publics.** — Avis aux soumissionnaires..... 348
— Avis d'attributions..... 348
— Procédures adaptées ouvertes..... 351
— Avis d'appel public à la concurrence
— Article 30..... 358

- Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle (F/H) de la Commune de Paris au titre de l'année 2006..... 358

- Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours exceptionnel pour l'accès au corps des adjoints administratifs (F/H) du Département de Paris — Rappel..... 358

- Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs (F/H) de la Ville de Paris. — Modificatif..... 359

- Direction de l'Urbanisme.** — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux..... 359

- Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 23 janvier et le 29 janvier 2006..... 359

- Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 23 janvier et le 29 janvier 2006..... 360

- Urbanisme.** — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 23 janvier et le 29 janvier 2006..... 361

- Urbanisme.** — Liste des permis de construire délivrés entre le 23 janvier et le 29 janvier 2006..... 363

- Urbanisme.** — Liste des permis de démolir délivrés entre le 23 janvier et le 29 janvier 2006..... 365

- Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 23 janvier et le 29 janvier 2006..... 366

- Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 23 janvier et le 29 janvier 2006..... 366

POSTES A POURVOIR

- Direction de la Prévention et de la Protection.** — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H) ou d'ingénieur des services techniques de la Commune de Paris (F/H)..... 366

- Direction de la Prévention et de la Protection.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H)..... 366

- Direction des Finances.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 367

- Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H)..... 367

- Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance d'un poste de conservateur du patrimoine de la Ville de Paris (F/H)..... 368

- Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)..... 368

- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste de chargé de mission (F/H)..... 368

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 9^e arrondissement. — Changement de délégation dans les fonctions de Directeur Général des Services de la Mairie du 9^e arrondissement.

Fin de délégation dans les fonctions de Directeur Général des Services :

Par arrêté en date du 24 janvier 2006,

Il est mis fin aux fonctions de Directeur Général des Services de la Mairie du 9^e arrondissement déléguées à M. Georges JAYMES, attaché principal d'administration de 1^{re} classe de la Ville de Paris, détaché dans l'emploi de Chef de Service administratif de la Commune de Paris, à compter du 23 janvier 2006.

Délégation dans les fonctions de Directeur Général des Services :

Par arrêté en date du 25 janvier 2006,

M. Christophe MOREAU, attaché principal d'administration de 2^e classe de la Ville de Paris à la Direction des Affaires Scolaires, est affecté à la Direction de la Décentralisation et des Relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, à compter du 23 janvier 2006, et délégué dans les fonctions de Directeur Général des Services de la Mairie du 9^e arrondissement.

VILLE DE PARIS

Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances au Secteur Ouest de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 4 octobre 2002 modifié, instituant à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, Secteur Ouest, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits, d'autre part le paiement de diverses dépenses ;

Considérant qu'il convient de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes précitée pour ajouter le porte-monnaie électronique moneo aux divers modes de recouvrement des recettes ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 27 décembre 2005 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 5 de l'arrêté municipal susvisé du 4 octobre 2002 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances au Secteur Ouest de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts est ainsi rédigé :

« Article 5. — Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées, selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire ;
- chèque bancaire ou assimilé ;
- carte bancaire pour tout montant égal ou supérieur à 15 € ;
- porte-monnaie électronique moneo ;
- virement. »

Art. 2. — La Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;
- à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Service des affaires juridiques et financières — Bureau du budget de fonctionnement et de la comptabilité ;

- au régisseur intéressé ;
- aux suppléantes intéressées.

Fait à Paris, le 24 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Attaché d'Administration
Chef du Bureau du Budget
de Fonctionnement et de la Comptabilité

Bertrand HELLE

Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes au secteur Est de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 13 octobre 2003 modifié, instituant à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, secteur Est, une régie de recettes en vue de l'encaissement de divers produits ;

Considérant qu'il convient de modifier l'acte constitutif de la régie précitée pour ajouter le porte-monnaie électronique moneo aux divers modes de recouvrement des recettes ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France, en date du 27 décembre 2005 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 5 de l'arrêté municipal susvisé du 13 octobre 2003 modifié, instituant une régie de recettes au secteur Est de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts est complété comme suit :

— *ajouter*, le porte-monnaie électronique moneo aux modes de perception des recettes.

(Le reste est sans changement).

Art. 2. — La Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

- à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Service des affaires juridiques et financières — Bureau du budget de fonctionnement et de la comptabilité ;
- au régisseur intéressé ;
- aux suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 24 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Attaché d'Administration
Chef du Bureau du Budget
de Fonctionnement et de la Comptabilité

Bertrand HELLE

Modification de l'arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Parc de Bagatelle (grille d'honneur) à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 octobre 2002 modifié, instituant à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, Secteur Ouest, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits, d'autre part le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 4 octobre 2002 modifié, instituant à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, secteur Ouest, une sous-régie de recettes sise au Parc de Bagatelle (grille d'honneur) en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie de recettes précitée afin d'ajouter la carte bancaire et le porte-monnaie électronique moneo aux divers modes de recouvrement des recettes ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 27 décembre 2005 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté municipal susvisé du 4 octobre 2002 modifié, instituant une sous-régie de recettes au Parc de Bagatelle (grille d'honneur), est ainsi rédigé :

« Article 4. — Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire ;
- chèque bancaire ou assimilé ;
- carte bancaire pour tout montant égal ou supérieur à 15 € ;
- porte-monnaie électronique moneo ».

Art. 2. — La Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à La Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Services des affaires juridiques et financières — Bureau du budget de fonctionnement et de la comptabilité — Division des régies ;

— au régisseur intéressé ;

— aux suppléantes intéressées ;

— au sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 24 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Attaché d'Administration
Chef du Bureau du Budget
de Fonctionnement et de la Comptabilité

Bertrand HELLE

Modification de l'arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Parc de Bagatelle (route de Sèvres à Neuilly), à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 octobre 2002 modifié, instituant à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, Secteur Ouest, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits, d'autre part le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 4 octobre 2002 modifié, instituant à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, Secteur Ouest, une sous-régie de recettes sise au Parc de Bagatelle (route de Sèvres à Neuilly) en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie de recettes précitée afin d'ajouter la carte bancaire et le porte-monnaie électronique moneo aux divers modes de recouvrement des recettes ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 27 décembre 2005 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté municipal susvisé du 4 octobre 2002 modifié, instituant une sous-régie de recettes au Parc de Bagatelle (route de Sèvres à Neuilly), est ainsi rédigé :

« Article 4. — Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire ;
- chèque bancaire ou assimilé ;
- carte bancaire pour tout montant égal ou supérieur à 15 € ;
- porte-monnaie électronique moneo ».

Art. 2. — La Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la région Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Sec-teur des régies ;

— à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Service des affaires juridiques et financières — Bureau du budget de fonctionnement et de la comptabilité — Division des régies ;

— au régisseur intéressé ;

— aux suppléantes intéressées ;

— au sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 24 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Attaché d'Administration
Chef du Bureau du Budget
de Fonctionnement et de la Comptabilité*

Bertrand HELLE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-005
réglementant la circulation générale, à titre provi-
soire, dans la rue Tiphaine, à Paris 15^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notam-ment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris, rue Tiphaine, à Paris 15^e, et qu'il convient dès lors de mettre cette voie provisoirement en impasse ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonne-ront du 6 au 27 février 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Tiphaine, à Paris 15^e, sera mise en impasse, du 6 février au 27 février 2006 :

— A partir de la rue Violet vers et jusqu'à la rue du Com-merce.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} février 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-006
réglementant la circulation générale, à titre provi-
soire, dans la rue Letellier, à Paris 15^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notam-ment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris, rue Letellier, à Paris 15^e, et qu'il convient dès lors de mettre cette voie provisoirement en impasse ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonne-ront du 27 février au 20 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — La rue Letellier, à Paris 15^e, sera mise en impasse, du 27 février au 20 mars 2006 :

— A partir de la rue Violet vers et jusqu'à la rue du Com-merce.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} février 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-007
réglementant la circulation générale, à titre provi-
soire, dans la rue Letellier, à Paris 15^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notam-ment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris, rue Letellier, à Paris 15^e, et qu'il convient dès lors de mettre cette voie provisoirement en impasse ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 27 février au 20 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — La rue Letellier, à Paris 15^e, sera mise en impasse, du 27 février au 20 mars 2006 :

— A partir de la rue du Commerce vers et jusqu'à la rue de l'Avre.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} février 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-008 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Fondary, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris, rue Fondary, à Paris 15^e, et qu'il convient dès lors de mettre cette voie provisoirement en impasse ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 18 avril au 28 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Fondary, à Paris 15^e, sera mise en impasse, à titre provisoire, du 18 avril au 28 avril 2006 inclus :

— A partir de la rue du Commerce vers et jusqu'à la rue Tournus.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-009 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, rue Frémicourt, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réalisation d'importants travaux de voirie nécessite la mise en sens unique, à titre provisoire, de la rue Frémicourt, à Paris 15^e ;

Considérant que ces travaux s'échelonnent du 10 au 14 avril 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire, du 10 au 14 avril 2006, est établi à Paris 15^e :

— Frémicourt (rue), sur toute la longueur de la voie.

Art. 2. — Les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} février 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Direction des Ressources Humaines. — Mise à disposition d'un agent auprès de l'Union Syndicale CGT services publics parisiens.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la demande de l'Union Syndicale CGT services publics parisiens du 12 janvier 2006, relative à la décharge totale de service pour raison syndicale de M. Philippe TARDIEU, maître ouvrier, SOI 1019674 ;

Arrête :

Article premier. — Il est pris acte de la désignation comme délégué permanent de l'Union Syndicale CGT services publics parisiens de M. Philippe TARDIEU, maître ouvrier.

Toutes facilités pour l'exécution de sa mission seront accordées à M. Philippe TARDIEU qui continuera à être rémunéré par l'administration.

Art. 2. — L'intéressé est rattaché pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines (Bureau des personnels administratifs et techniques).

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté à compter du 1^{er} février 2006.

Fait à Paris, le 31 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines
Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris au titre de l'année 2006.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D. 1511-1° du 20 novembre 1995 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des secrétaires administratifs de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 116 des 28 et 29 octobre 2002 fixant la nature des épreuves, des modalités et du programme de l'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — En vue de permettre l'établissement du tableau d'avancement au titre de l'année 2006 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle (F/H) de la Commune de Paris, un examen professionnel prévu à l'article 15 de la délibération D. 1511-1° du 20 novembre 1995 modifiée aura lieu à partir du 19 mai 2006.

Art. 2. — Le nombre des emplois de secrétaire administratif de classe exceptionnelle à pourvoir dans le corps des secrétaires administratifs de la Commune de Paris, au titre de l'année 2006, après examen professionnel est fixé à 22.

Art. 3. — Peuvent faire acte de candidature, les secrétaires administratifs de classe normale ayant atteint au moins le 7^e échelon de leur grade au 31 décembre 2006, ainsi que les secrétaires administratifs de classe supérieure.

Art. 4. — Les candidatures établies sur le formulaire prévu à cet effet devront parvenir directement à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs et techniques — Bureau 235 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Les inscriptions seront reçues du mercredi 1^{er} mars 2006 au mardi 11 avril 2006 inclus — 16 h.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés sur place après le 11 avril 2006 — 16 h, ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 11 avril 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 5. — La désignation des membres du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 6. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*
Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de bureau.

Par arrêté en date du 30 janvier 2006,

— Mlle Marine BRILLAT-SAVARIN, attachée d'administration à la Direction de la Jeunesse et des Sports, est affectée à la Direction des Affaires Scolaires — Sous-Direction de l'Administration Générale et de la Préviation scolaire, Service des Ressources Humaines — et désignée en qualité de Chef du Bureau des personnels ouvriers, de service et spécialisés, à compter du 19 février 2006.

Direction des Ressources Humaines. — Liste des candidats retenus pour l'accès au grade d'attaché des services de la Commune de Paris, au titre de l'année 2005.

Le jury a arrêté comme suit, par ordre de mérite, la liste des candidats retenus pour l'accès au grade d'attaché des services de la Commune de Paris, au titre de l'année 2005 :

- Patrick LEGRIS
- Caroline DAGNEAU
- Antoine CASSARD
- Philippe JACOB
- Karina BENTAHAR-PREVOST
- Fabienne GACHER
- Alain ARHUIS
- Michel GIRY.

Liste arrêtée à 8 (huit) noms.

Fait à Paris, le 31 janvier 2006

La Présidente du Jury
Catherine ALFARROBA

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 2 postes.

- 1 — M. BECOURT Patrick
- 2 — M. BOUCHET Jean Louis
- 3 — M. DOUILLARD Olivier
- 4 — M. FICHERA Lucien
- 5 — M. GESRET Loïc
- 6 — M. LAVIRON Luc
- 7 — M. MADEC Philippe
- 8 — M. MURRU Lorenzo
- 9 — M. PROVAUX Stéphane

10 — M. SODMON Christophe

11 — M. THOMAS Philippe.

Arrête la présente liste à 11 (onze) noms.

Fait à Paris, le 31 janvier 2006

Le Président du Jury

Jean Pierre RAVIOT

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 2 postes.

1 — M. BARTHELET Christophe

2 — M. CHAYRIGUES Grégory

3 — M. CUNHA DA SILVA Serge

4 — M. DESMET Eric

5 — M. DILLMANN Pascal

6 — M. ESVAN Emmanuel

7 — M. HATAT Raphaël

8 — M. LUCAS Sébastien

9 — Mlle SALHI Fatima.

Arrête la présente liste à 9 (neuf) noms.

Fait à Paris, le 31 janvier 2006

Le Président du Jury

Jean Pierre RAVIOT

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre d'aptitude des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au recrutement sans concours pour l'accès au corps des magasinier(e)s spécialisé(e)s des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert au titre de la session 2006 pour 12 postes.

1 — M. LEPAGE Antoine

2 — M. LELARD Emmanuel

3 — Mme RODRIGUEZ Florence

4 — Mme SCHNEIDER Magali

5 — Mme IMHOFF Sylviane

6 — M. WEBER Romain

7 — Mme DERYM Sandrine

8 — M. MOREEL Franck

9 — M. DEMTCHENKO Thomas-Piotr

10 — Mme BLOMME KARMI Mina

11 — M. GUICHARD Stéphane

12 — M. QUINCY Jean

13 — Mme BOUGHANMI Jélila

14 — Mme ZAIDI Dalila

15 — Mme PORTEFAIX Véronique

16 — Mme PERFETTI Vannina

17 — Mme DELMARTI Sabine

18 — Mme LIENARD Pauline

19 — M. RASOLOFO Freddy

20 — Mme NGUYEN Thi Ngoc Huong.

Arrête la présente liste* à vingt (20) noms.

* Cette liste comporte un nombre de candidats reçus supérieur à celui des postes à pourvoir en application de l'article 4 de la délibération DRH 45 des 24 et 25 juin 2002.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2006

La Présidente de la Commission

Claude LECRUBIER

VILLE DE PARIS DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des Ressources Humaines. — Médaille d'honneur régionale, départementale et communale (promotion du 1^{er} janvier 2007).

Note à l'attention de Mmes et MM. les Directeurs et Chefs de Service (en communication à M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris) des correspondants « médailles », des S.G.D. et U.G.D.

En vue des propositions à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale du 1^{er} janvier 2007, je vous prie de bien vouloir inviter vos services à procéder à l'établissement des dossiers des agents communaux ou départementaux titulaires ou non, que vous estimerez devoir proposer, en constituant des listes distinctes de promouvables en fonction de leur collectivité d'appartenance (l'impression des listes récapitulatives de l'application suffit).

La constitution des dossiers de proposition à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale doit être systématiquement réalisée en utilisant l'application informatique disponible sur Intranet, ainsi que les listes afférentes. L'application est accessible à partir de tout poste informatique relié à l'Intranet. Par conséquent, les dossiers manuscrits ne sont plus acceptés par la Direction des Ressources Humaines.

Je vous rappelle que la page web « notation/récompense/sanction » de RH21 *doit être obligatoirement renseignée lors de la constitution du dossier de proposition* (code 230 argent, 232 vermeil, 231 or).

Il est important de souligner que *l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale repose sur la notion de « temps de présence effective »* au sein des collectivités (cf. : fiche technique, paragraphe 4).

Par ailleurs, la signature du formulaire par l'autorité hiérarchique est bien entendu indispensable.

Mme EFFLAM (Téléphone : 01 42 76 50 35) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Les dossiers complets seront adressés à la Direction des Ressources Humaines, Sous-Direction des Interventions Sociales et de la Santé, Service des Affaires Générales à l'attention de Mme EFFLAM, avant le 2 mai 2006, délai de rigueur. Ils seront accompagnés obligatoirement des listes récapitulatives émanant de l'application « médailles », l'une pour la ville, l'autre pour le département.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2006

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Fiche technique

1) Textes de référence :

Consultables dans l'Intranet de la D.R.H. :

— décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 ;

— circulaire du Ministère de l'Intérieur du 2 septembre 1987.

2) Administrations et organismes concernés :

- collectivité parisienne (Ville, Département, C.A.S., Cais-
ses des Ecoles, Crédit Municipal) ;
- collectivités territoriales ;
- établissements publics territoriaux ;
- offices publics d'H.L.M. ;
- caisses de Crédit Municipal ;
- préfetures avant le partage des services (2 mars
1982).

3) Durée des services :

- Argent : 20 années ;
- Vermeil : 30 années ;
- Or : 35 années, selon Décret n° 2005-48 du 25 jan-
vier 2005.

Les échelons espacés d'un an minimum sont obtenus suc-
cessivement.

4) Cas particuliers :

- durées réduites de 5 ans pour les agents des servi-
ces insalubres ;
- les services à temps partiels sont comptabilisés au
prorata ;
- la cessation progressive d'activité est assimilée à un
50 % ;
- les congés de maternités ou d'adoption comptent à
concurrence d'une année pour toute la durée de la carrière ;
- les maladies de toutes natures sont à déduire
(tolérance de 100 jours pour l'échelon argent, 150 jours pour
l'échelon de vermeil, 175 jours pour l'or) ;
- les arrêts pour accidents du travail ne sont pas à
déduire ;
- les services militaires sont comptabilisés sur la base
de la durée légale de la classe de l'appelé, à savoir :
18 mois pour les agents nés avant le 17 juin 1945, 16 mois
pour ceux nés entre le 17 juin 1945 et le 18 juillet 1949,
ensuite 12 mois ;
- un délai de trois ans est requis entre une nomination
à l'ordre national de la légion d'honneur ou du mérite et
l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départemen-
tale et communale ;
- médaille à titre posthume : l'échelon or est attribué
d'office dans le cas d'un décès dans l'exercice des fonctions,
sans condition d'ancienneté.

5) Pièces à joindre aux dossiers :

- photocopie de la carte nationale d'identité ou du pas-
seport en cours de validité ou du livret de famille tenu à
jour ;
- rapport détaillé pour l'échelon or ;
- état des services militaires en cas de campagne de
guerre.

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

**Arrêté n° 2006-0187-trs-5 portant délégation de la
signature du Directeur du groupe hospitalier
Armand Trousseau - La Roche Guyon.**

Le Directeur du groupe hospitalier
Armand Trousseau-La Roche Guyon,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles
R. 716-3-11 et R. 716-3-20,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions sta-
tutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2004-0053 DG du 12 mars 2004
donnant délégation de compétence de personnes responsables
des marchés aux directeurs d'hôpitaux, groupes hospitaliers, ser-
vices généraux et du siège,

Vu l'arrêté directorial n° 2004-0075 DG du 31 mars 2004
fixant les critères de concentration ou de déconcentration des
opérations de constructions,

Vu l'arrêté de délégation de signature n° 2004-3500-trs-4 en
date du 1^{er} décembre 2004,

Vu la délibération du Conseil d'Administration, en séance du
16 décembre 2005,

Arrête :

Article premier. — Délégation de signature est donnée aux
agents suivants, en vue de signer au nom du directeur, les pièces
nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à
l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Mme Pascale FINKELSTEIN, directrice adjointe
- M. Jean MALIBERT, directeur adjoint
- M. Emmanuel RAISON, directeur adjoint
- Mme Patricia CHAMPION, attachée d'administration
hospitalière à La Roche Guyon.

Art. 2. — La présente délégation s'applique pour l'achat des
fournitures, services, et travaux mentionnés à l'article 5 de l'arrêté
de délégation de compétence n° 2004-0053 DG du 12 mars
2004, à l'exclusion des marchés sur appel d'offre, et conformé-
ment à l'arrêté n° 2004-0075 DG du 31 mars 2004, en ce qui
concerne les opérations de travaux.

Art. 3. — L'arrêté de délégation de signature n° 2004-3500-
trs-4 en date du 1^{er} décembre 2004 est abrogé.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Muni-
cipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 27 janvier 2006

Jacques MEYOHAS

PREFECTURE DE POLICE

**Arrêté portant ouverture d'une enquête publi-
que — Installations classées pour la protection de
l'environnement.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le décret n° 53-578 du 20 mai 1953 modifié, relatif à la
nomenclature des installations classées pour la protection de
l'environnement ;

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris
pour application des dispositions législatives relatives aux instal-
lations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié, relatif à la
démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de
l'environnement ;

Vu la demande du 20 octobre 2005, effectuée par la Société
Civile Immobilière Beaugrenelle, en vue d'être autorisée à exploi-
ter, après rénovation, les installations techniques communes à
l'ensemble de l'îlot « PEGASE » du Centre Commercial Beaugre-
nelle, délimité par le quai de Seine, les rues Linois, des Quatre
frères Peignot et de l'Ingénieur Robert Keller, à Paris 15^e. Ces
équipements relèvent de la réglementation des installations clas-
sées pour la protection de l'environnement sous les rubriques sui-
vantes de la nomenclature :

2910-A-2° : Combustion, lorsque l'installation consomme
exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de

pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW — Déclaration.

2920-2°-a : « Installation de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10^5 Pa, comprimant ou utilisant des fluides non inflammables ni toxiques, la puissance absorbée de l'installation étant supérieure à 500 kW ». — Autorisation.

2921-2° : Installation, de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air, lorsque l'installation est de type circuit primaire fermé. — Déclaration.

Vu le dossier déposé le 20 octobre 2005, à l'appui de cette demande d'autorisation ;

Vu le rapport du service technique d'inspection des installations classées, en date du 9 décembre 2005, déclarant que le dossier est techniquement recevable en la forme ;

Vu la décision du 18 janvier 2006 de M. le Président du Tribunal Administratif de Paris désignant M. Joanny DURAFour, ingénieur chimiste thermicien, en qualité de commissaire-enquêteur, et M. Henri JOLIMET, ingénieur du génie rural, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Il sera procédé, du 20 février au 22 mars 2006 inclus, à une enquête publique sur la demande formulée par la Société Civile Immobilière Beaugrenelle, relative à l'exploitation d'installations techniques communes à l'ensemble de l'îlot « PEGASE » du Centre Commercial Beaugrenelle, délimité par le quai de Seine, les rues Linois, des Quatre Frères Peignot, et de l'Ingénieur Keller, à Paris 15^e, équipements assujettis à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques 2910-A-2°-Déclaration, 2920-2°-a-Autorisation et 2921-2°-Déclaration.

Art. 2. — Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie du 15^e arrondissement, 31, rue Péclet, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre, ouvert à cet effet pendant la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture.

Art. 3. — M. Joanny DURAFour, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Paris, sera présent pour recevoir les personnes intéressées à la Mairie précitée aux jours et heures suivants :

- le lundi 20 février 2006 de 9 h à 12 h ;
- le jeudi 2 mars 2006 de 16 h à 19 h ;
- le samedi 11 mars 2006 de 9 h à 12 h ;
- le mercredi 15 mars 2006 de 14 h à 17 h ;
- le lundi 20 mars 2006 de 14 h à 17 h.

Art. 4. — Des avis au public seront affichés quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête dans les Mairies et les commissariats centraux des circonscriptions de police urbaine de proximité des 15^e et 16^e arrondissements de Paris, compris dans le périmètre d'affichage de 1000 mètres fixé par la réglementation pour la rubrique 2920-2°-a.

Les certificats attestant l'accomplissement de cette formalité seront adressés au Préfet de Police à l'issue du délai d'affichage prévu par le décret du 21 septembre 1977 susvisé, soit du 4 février au 22 mars 2006 inclus.

L'enquête sera également annoncée, au moins quinze jours avant son ouverture, dans deux journaux diffusés à Paris.

La publicité de l'enquête est aux frais du demandeur.

Art. 5. — Le présent arrêté sera inséré au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » ainsi qu'au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Art. 6. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Maire de Paris et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité, ainsi que le Commissaire-Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 janvier 2006

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*
Rémy ENFRUN

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique — Installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le décret n° 53-578 du 20 mai 1953 modifié, relatif à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour application des dispositions législatives relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié, relatif à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la demande effectuée le 20 octobre 2005, par la Société Civile Immobilière Beaugrenelle, en vue d'être autorisée à planter et à exploiter dans le cadre de la rénovation du centre commercial Beaugrenelle, au sein de l'îlot Verseau, situé rue Linois, à Paris 15^e, les installations techniques qui relèvent de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques suivantes :

2920-2°-a : « Installation de réfrigération ou compression, fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10^5 Pa, comprimant ou utilisant des fluides non inflammables ni toxiques, la puissance absorbée de l'installation étant supérieure à 500 kW ». — Autorisation.

2910-A-2° : « Combustion, lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW ». — Déclaration.

2921-2° : « Installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air, lorsque l'installation est de type circuit primaire fermé ». — Déclaration.

Vu le dossier déposé le 20 octobre 2005, à l'appui de cette demande d'autorisation, et complété le 13 janvier 2006 ;

Vu le rapport du service technique d'inspection des installations classées, en date du 9 décembre 2005, déclarant que le dossier est techniquement recevable en la forme ;

Vu la décision n° 06-002 du 18 janvier 2006, de M. le Président du Tribunal Administratif de Paris désignant M. Joanny DURAFOUR, ingénieur chimiste thermicien, en qualité de commissaire-enquêteur et M. Henri JOLIMET, ingénieur du génie rural, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Il sera procédé du 20 février au 22 mars 2006 inclus à une enquête publique sur la demande, formulée par la Société Civile Immobilière Beaugrenelle, relative à l'exploitation d'une installation de production de froid, située sur l'îlot Verseau du centre commercial Beaugrenelle, rue Linois, à Paris 15^e, équipement assujéti à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2920-2°-a-Autorisation.

Art. 2. — Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie du 15^e arrondissement, 31, rue Péclet, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture.

Art. 3. — M. Joanny DURAFOUR désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Paris, sera présent pour recevoir les personnes intéressées à la Mairie précitée aux jours et heures suivants :

- le lundi 20 février 2006 de 9 h à 12 h ;
- le jeudi 2 mars 2006 de 16 h à 19 h ;
- le samedi 11 mars 2006 de 9 h à 12 h ;
- le mercredi 15 mars 2006 de 14 h à 17 h ;
- le lundi 20 mars 2006 de 14 h à 17 h.

Art. 4. — Des avis au public seront affichés quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête dans les Mairies et les commissariats centraux des circonscriptions de police urbaine de proximité des 15^e et 16^e arrondissements de Paris, compris dans le périmètre d'affichage de 1 000 mètres fixé par la réglementation pour la rubrique 2920-2°-a.

Les certificats attestant l'accomplissement de cette formalité seront adressés au Préfet de Police à l'issue du délai d'affichage prévu par le décret du 21 septembre 1977 modifié susvisé, soit du 4 février 2006 au 22 mars 2006 inclus.

L'enquête sera également annoncée au moins quinze jours avant son ouverture dans deux journaux diffusés à Paris.

La publicité de l'enquête est aux frais du demandeur.

Art. 5. — Le présent arrêté sera inséré au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » ainsi qu'au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Art. 6. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Maire de Paris et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité, ainsi que le Commissaire-Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 janvier 2006

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*
Rémy ENFRUN

Arrêté n° 2006-20092 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Franck HENIN, né le 25 mai 1968, brigadier-chef à la Direction de la Police Urbaine de Proximité.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} février 2006

Pierre MUTZ

Arrêté n° 2006-20093 modifiant la composition du comité de la formation des conducteurs responsables d'infractions du Département de Paris.

Le Préfet de Police,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 223-11 et R. 223-12 ;

Vu la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions ;

Vu la loi n° 2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière ;

Vu le décret n° 92-559 du 25 juin 1992 pris en application des articles L.223-1 à L. 223-7 du Code de la route ;

Vu le décret n° 92-1228 du 23 novembre 1992 modifiant les articles R. 223-1, R. 223-2 et R. 223-8 du Code de la route ;

Vu le décret n° 2003-642 du 11 juillet 2003 portant application de certaines dispositions de la loi n° 2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière et modifiant notamment le Code pénal, le Code de procédure pénale et le Code de la route ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 92-10982 du 18 août 1992 modifié, portant création du comité de la formation des conducteurs responsables d'infractions du Département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-16676 du 31 décembre 2003 modifié, relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-20471 du 25 mai 2005 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 18 août 1992 susvisé est rédigé comme suit :

« Le Comité est placé sous la présidence du Préfet de Police ou, en cas d'empêchement, du Directeur de la Police Générale,

C 1522 (03-a2)	<p>Constitution d'une provision pour charges : Compte tenu des surcoûts engendrés par la gestion transitoire d'Issy I en 2006 et 2007 avant la mise en service de l'usine d'Isséane et considérant la prévision de budget primitif 2006 et la nécessité d'équilibrer la section de fonctionnement avant la reprise de résultat prévisionnel, le Comité décide d'immobiliser une somme de 17 000 000 € en provisions pour charges dès le budget 2005 selon le mécanisme suivant : — Crédit du compte 1581 en 2005 (non budgétaire en 2006) et débit du compte 6815. Cette provision budgétaire en 2006 sera reprise partiellement par le mécanisme suivant : crédit du compte 7815 et débit non budgétaire du compte 1581. Les crédits correspondants sont prévus à la décision modificative n° 3 de l'exercice budgétaire 2005.</p>	Unanimité : 219 voix	C 1525 (03-b3)	<p>Aides pour le développement de la collecte sélective au titre de l'exercice 2006 : Les tarifs des aides pour le développement de la collecte sélective pour l'exercice 2006 et à compter du 1^{er} janvier 2006 applicables aux tonnages 2006 sont fixés comme suit : — 45,73 € par tonne de journaux magazines, par tonne de multi-matériaux sans verre, par tonne de papiers de bureaux et par tonne de carton en mono matériau. — 30,49 € par tonne de multi matériaux avec verre. — 30,93 € par tonne pour l'aide à la collecte sélective faisant l'objet d'un sur tri, jusqu'au 30 juin 2006. Le SYCTOM opérera en faveur des seules communes déversantes en ordures ménagères un dégrèvement sur redevance pour le tri des collectes sélectives à hauteur de 80,16 € par tonne. Ce dégrèvement prendra la forme d'un reversement de ladite redevance. Ce dégrèvement ne sera pas accordé aux communes non déversantes en ordures ménagères. Par ailleurs, une commune devenant déversante en ordures ménagères au cours d'un semestre sera réputée déversante pour la totalité de ce même semestre et bénéficiera du dégrèvement précité pour les tonnes de collectes sélectives apportées durant l'ensemble du semestre considéré. Ces aides pour le développement de la collecte sélective seront versées semestriellement aux communes ou à leurs groupements compétents. Les dépenses afférentes aux aides pour le développement de la collecte sélective seront imputées à l'article 65734 du Budget Primitif 2006. Les dépenses pour les dégrèvements sur redevance seront imputées à l'article 70619 de ce même budget.</p>	Unanimité : 219 voix
C 1523 (03-b1)	<p>Adoption du Budget Primitif 2006 Le Budget Primitif du SYCTOM, au titre de l'exercice 2006, est voté par nature et est arrêté à : 223 570 170 € pour la section d'investissement 271 293 456 € pour la section de fonctionnement ce qui porte le montant global du budget 2006 à 494 863 626 €.</p>	Unanimité : 219 voix	C 1526 (03-b4)	<p>Subventions aux Communes pour l'accueil et pour l'éloignement d'un centre de traitement au titre de l'exercice 2006 : Les modalités de calcul des subventions aux Communes pour l'accueil d'un centre de traitement et pour l'éloignement qui seront versées en 2006, sur la base des tonnages 2005, sont arrêtées comme suit : — La subvention aux Communes pour l'accueil d'un centre de traitement (anciennement appelée « dégrèvement ») est maintenue à 0,13 € pour toute tonne entrante au centre de traitement. — La subvention aux Communes pour l'éloignement (anciennement appelée « dégrèvement statutaire et dégrèvement collectes sélectives ») c'est-à-dire distantes de plus de 4 kms de leur centre de traitement est maintenue à : — 0,13 € par tonne pour les collectes d'ordures ménagères, — 0,23 € par tonne pour les collectes multimatériaux avec verre,</p>	Unanimité : 219 voix
C 1524 (03-b2)	<p>Montant des contributions des communes ou de leurs groupements et des autres organismes : La participation des communes, de leurs groupements et des autres organismes pour le traitement de leurs déchets au titre de l'exercice 2006 est fixée comme suit : — Pour les communes et leurs groupements adhérents : 6,28 € par habitant, 80,16 € par tonne d'ordures ménagères, d'objets encombrants, de collectes sélectives, de déchets verts et de balayures et 8,48 € par tonne de verre. — Pour les communes de Neuilly-Plaisance, Coubron, Clichy-sous-Bois et Noisy-le-Grand : 6,28 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2006 et application pour ces quatre communes des autres tarifs applicables aux communes adhérentes. — Pour les communes ou leurs groupements adhérents non déversants en ordures ménagères : 107,19 € par tonne d'objets encombrants. — Pour les communes ex-adhérentes et déversantes et les autres établissements publics : 107,19 € par tonne d'objets encombrants, d'ordures ménagères et de collectes sélectives. — Pour les autres organismes clients : 121,24 € par tonne d'objets encombrants, d'ordures ménagères et de collectes sélectives.</p>	Unanimité : 219 voix			

C 1526 (03-b4) (suite)	– 0,46 € par tonne pour les collectes multimatériaux sans verre et les collectes d'objets encombrants. Les dispositions prises respectivement par les délibérations n° C 1087 du 26 juin 2002 et n° C 1233 du 17 décembre 2003 demeurent applicables notamment tant pour les modalités de calcul par rapport à un point unique dit « Commune de référence », que pour les modalités d'application aux structures intercommunales (calcul de la distance, badges et facturation).		C 1531 (03-b8) (suite)	Agricole pour un montant de 70 millions d'euros sur une durée d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2006 (index Eonia ou Euribor préfixé + marge de 0,0250 % avec un tirage minimum de 10 000 €).	
C 1527 (03-b5a)	Avenant n° 2 à la Convention SYELOM : Le Comité approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs conclue entre le SYCTOM et le SYELOM des Hauts-de-Seine prolongeant cette dernière d'un an, soit jusqu'au 5 février 2007 et autorise le Président à le signer. En application de l'article 6 de ladite convention, une subvention de fonctionnement d'un montant de 159 000 € sera versée au SYELOM, au titre de l'exercice 2006.	Unanimité : 219 voix	C 1532 (03-b9)	Isséane — Assurance Tous Risques Chantiers, étalement de charges : Le Comité décide que les dépenses incombant à l'assurance Tous Risques Chantiers Isséane seront comptabilisées en section de fonctionnement, et que par ailleurs le mécanisme des charges à étaler sur 5 ans (entre 2005 et 2010) se déroulera de la manière suivante : par un crédit du compte 7918 en 2005 (791 en 2006) et débit du compte 4818, l'amortissement annuel s'effectuant sur la base d'une dotation au débit du compte 6812 et d'un crédit du compte 4818.	Unanimité : 219 voix
C 1528 (03-b5b)	Avenant n° 1 à la Convention SITOM 93 : Le Comité approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs n° 03 03 011 du 22 janvier 2003 conclue entre le SYCTOM et le SITOM 93 prolongeant cette dernière d'un an, soit jusqu'au 22 janvier 2007 et autorise le Président à le signer. En application de l'article 6 de ladite convention, une subvention de fonctionnement d'un montant de 159 000 € sera versée au SITOM 93, au titre de l'exercice 2006.	Unanimité : 219 voix	C 1533 (04-a)	Issy I — Conséquences de la réquisition par l'Etat de l'usine Issy I — Autorisation donnée au Président pour signer par décision l'ensemble des avenants aux marchés de traitement : Autorisation donnée au Président de signer par décisions l'ensemble des avenants aux marchés de traitement afférents au traitement des déchets de l'unité d'Issy I en tant que mesures préparatoires à une éventuelle réquisition du SYCTOM et de son exploitant TIRU S.A. par le Préfet, à compter du 28 décembre 2005.	Unanimité : 219 voix
C 1529 (03-b6)	Renouvellement d'adhésion à divers organismes : Considérant la nécessité de reconduire les adhésions existantes avec les différents partenaires du SYCTOM, le Comité autorise le Président à régler le montant des cotisations annuelles pour l'exercice 2006 aux organismes suivants : AIR PARIF, Cercle National du recyclage, ORDIF, AMORCE, ASTEE, IDEAL INTER DECHETS, CNAS et METHEOR.	Unanimité : 219 voix	C 1534 (04-b)	Isséane — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation de centre de tri et de valorisation énergétique : Le Comité a pris en considération la nécessité de la mise en place d'un marché d'exploitation pour l'été 2006 avec une marche industrielle en août 2007 et une réception de l'installation en octobre 2007. Ce centre est adapté au traitement des déchets suivants : — 15 000 t/an pour le tri des collectes sélectives multi matériaux et des collectes spécifiques de cartons, — 30 000 t/an pour le tri des objets encombrants, — 460 000 t/an pour l'incinération des déchets ménagers. La durée du marché sera de 13 ans comprenant la phase de formation du personnel et d'essais afférente aux prestations A et B ci-dessous décrites pour une durée de 12 mois et permettant par ailleurs de donner à l'exploitant la maîtrise du pilotage d'Isséane pour assurer son bon fonctionnement à des conditions optimisées pour le SYCTOM. Le Comité décide de lancer un appel d'offres ouvert pour l'exploitation du centre Isséane avec lot unique comprenant les cinq prestations suivantes : — A : phase de formation du personnel et d'essais de l'unité de valorisation énergétique, — B : phase de formation du personnel par le constructeur du process de tri et d'essais des process de tri (CS, OE),	Unanimité : 219 voix
C 1530 (03-b7)	Taux de TVA pour l'exercice 2006 : Compte tenu de la délibération n° C 927 du 20 décembre 2000 relative au principe de calcul du ratio de TVA et du fait que pour 2006 le taux d'habitants trieurs au sein du SYCTOM est de 100 %, le Comité décide en conséquence qu'à compter du 1 ^{er} janvier 2006 et pour la totalité de l'exercice, une nouvelle répartition de la TVA s'applique sur le montant hors taxe des prestations de traitement des déchets, soit un taux de TVA à 5,5 % sur la totalité du montant hors taxes des prestations.	Unanimité : 219 voix			
C 1531 (03-b8)	Convention de ligne de trésorerie au titre de l'exercice 2006 (70 millions d'euros) — Autorisation de signature donnée à M. le Président : Conclusion et signature d'une convention d'ouverture de ligne de trésorerie au titre de l'exercice 2006 avec le Crédit	Unanimité : 219 voix			

C 1534 (04-b) (suite)	— C : exploitation de l'unité de valorisation énergétique (y compris le GER, les infrastructures et équipements communs à l'ensemble du centre), — D : exploitation de la ligne de tri des collectes sélectives multi matériaux et des parties communes du centre de tri, GER compris, — E : exploitation de la ligne de tri des objets encombrants, GER compris. Le montant estimatif de ces prestations est évalué à 300 000 000 € H.T. (valeur décembre 2005) hors remboursement de la taxe professionnelle. Le Président est autorisé à signer le marché.		C 1538 (06-a2) (suite)	tion lors de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM du 23 novembre 2005. Il autorise le Président à le signer. Le montant de cet avenant n° 2 est de 1 292,47 € H.T., représentant 0,48 % du montant initial du marché, ce qui porte ce dernier de 271 899 € H.T. à 273 191,47 € H.T.	
C 1535 (05-a1)	Centre de tri Paris 15^e — Adaptation de l'enveloppe budgétaire de l'opération : Approbation des estimations chiffrées et de l'avant-projet sommaire de l'opération de construction du centre de tri Paris 15 ^e , prenant en compte les améliorations et les adaptations nécessaires à sa réalisation. Les dépenses totales hors foncier sont évaluées à 20 110 700 € H.T. comprenant une provision pour imprévus de 400 000 € H.T. et la prise en compte des révisions de prix (1 023 000 € H.T.). Ce qui représente une augmentation de 6,7 % par rapport au budget hors révision de prix et hors foncier. Le planning de l'opération reste inchangé dans sa phase de réalisation.	Unanimité : 219 voix	C 1539 (06-a3)	Isséane — Avenant n° 2 au marché n° 01 91 053 passé avec la Société SAI, relatif aux études, fabrication, montage et mise en service de silencieux : Le Comité approuve les termes de cet avenant, qui a fait l'objet d'une information lors de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM du 23 novembre 2005. Il autorise le Président à le signer. La prise en compte des éléments relatifs à l'avenant n° 2 entraîne une moins-value de 1 170 € H.T. Le montant du marché est donc ramené de 114 200 € H.T. à 113 030 € H.T.	Unanimité : 219 voix
C 1536 (05-b)	Opération de Sevran — Avenant n° 1 au marché n° 05 91 054 passé avec le Groupement SPIE FONDATIONS/SEFI INTRAFOR pour les travaux de traitement des sols : Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 7 décembre 2005, le Comité autorise le Président à signer un marché négocié, suivant les dispositions du Code des Marchés Publics, sans mise en concurrence et sans publicité préalable avec la Société SPIE FONDATIONS/SEFI INTRAFOR, pour procéder à des travaux complémentaires de traitement des sols. Ce marché est à prix unitaire pour un montant estimé de 1 229 343,80 € H.T.	Unanimité : 219 voix	C 1540 (06-a4)	Isséane — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (S.P.S.) : Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de coordination en matière de Sécurité, de Protection de la Santé des travailleurs (S.P.S.) sur le chantier de construction du centre multifilières Isséane. L'estimation de cet appel d'offres s'élève à 240 000 € H.T. et autorisation est donnée au Président pour signer ce marché.	Unanimité : 219 voix
C 1537 (06-a1)	Isséane — Avenant n° 2 au marché n° 01 91 030 passé avec la Société KSB, relatif aux études, fabrication, montage et mise en service de 4 pompes submergées de circulation d'eau de Seine : Le Comité approuve les termes de cet avenant et autorise le Président à le signer. Le montant de ce dernier s'élève à 8 568 € H.T. et représente 2,44 % du marché initial, ce qui porte ce dernier de 351 084 € H.T. à 359 652 € H.T.	Unanimité : 219 voix	C 1541 (06-a5)	Isséane — Convention d'occupation du domaine public entre le SYCTOM et les Voies Navigables de France : Le Comité approuve les termes de cette convention et autorise le Président à signer cette dernière. Elle prolonge entre le SYCTOM et les Voies Navigables de France, la mise à disposition d'une emprise relevant du domaine public pour permettre la poursuite de l'implantation des installations diverses dans le cadre de la construction du centre multifilières d'Isséane. La redevance due pour cette occupation est fixée à 37 065,54 € par an auxquels s'ajoutent 90 € de frais de dossier pour la première année.	Unanimité : 219 voix
C 1538 (06-a2)	Isséane — Avenant n° 2 au marché n° 01 91 054 passé avec la Société FILLAUD pour les études, la fabrication, le montage et la mise en service de trois réservoirs atmosphériques de stockage : Le Comité approuve les termes de cet avenant, qui a fait l'objet d'une informa-	Unanimité : 219 voix	C 1542 (06-a6)	Isséane — Convention de raccordement du centre avec RTE : Le Comité approuve les termes de cette convention pour le raccordement du centre multifilières Isséane au réseau public de transport de l'électricité et autorise le Président à la signer. Le montant de cette dernière s'élève à 1 331 348 € H.T. dont 223 695 € H.T. ont déjà été réglés dans le cadre de la procédure de marché négocié autorisée par délibération C 1219 du 22 octobre 2003.	Unanimité : 219 voix
			C 1543 (06-b1)	Centre de Saint-Ouen — Avenant n° 2 au marché n° 04 91 005 avec le Groupement d'Entreprises ENVIRONNEMENT S.A./GTIE INFI pour la fourniture d'analyseurs de fumées sur le site de Saint-Ouen : Après information de la Commission	Unanimité : 219 voix

C 1543 (06-b1) (suite)	d'Appel d'Offres du 7 décembre 2005, le Comité approuve les termes de l'avenant n° 2. Il autorise le Président à signer ce dernier qui représente une moins-value d'un montant de 31 226 € H.T., soit 5,05 % du montant initial du marché le ramenant à 600 556 € H.T., soit 718 264,98 € T.T.C.		C 1548 (06-c5)	Centre d'Ivry/Paris 13^e — Avenant n° 1 à la Charte de Qualité Environnementale conclue avec la Commune d'Ivry-sur-Seine et les exploitants du centre multifilières : prise en compte du nouvel exploitant du centre de tri : Le Comité approuve les termes de cet avenant n° 1 prenant en compte le changement de l'un des signataires de cette dernière. La Société SITA a succédé à la Société TIRVED au 1 ^{er} janvier 2005.	Unanimité : 219 voix
C 1544 (06-c1)	Traitement complémentaire des fumées à Ivry/Paris 13^e — Avenant n° 8 au marché n° 03 91 010 avec la Société LAB pour des aménagements complémentaires et des modifications techniques : Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 7 décembre 2005, le Comité approuve les termes de cet avenant n° 8 au marché n° 03 91 010. Il autorise le Président à le signer. Le montant de l'avenant s'élève à 876 750 € H.T. soit 2,69 % d'augmentation du marché initial ce qui porte le marché de 32 556 000 € H.T. à 34 710 680 € H.T.	Unanimité : 219 voix	C 1549 (06-d1)	Mise en conformité des unités de traitement d'Ivry/Paris 13^e et Saint-Ouen — Avenant n° 1 au marché n° 05 91 078 passé avec la Société PROSERPOL sur le site d'Ivry/Paris 13^e pour la réalisation de prestations industrielles : Le Comité approuve les termes de cet avenant n° 1 au marché n° 05 91 078 qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 7 décembre 2005. Cet avenant est sans incidence financière. Il intègre le fait que le suivi des travaux de la Société PROSERPOL à l'unité d'Ivry/Paris 13 et le suivi des opérations préalables à la réception de ces travaux seront assurés par les services techniques du SYCTOM.	Unanimité : 219 voix
C 1545 (06-c2)	Traitement complémentaire des fumées d'Ivry/Paris 13^e — Avenant n° 2 au marché n° 05 91 019 avec la Société ENVIRONNEMENT S.A. relatif à la mise en place d'analyseurs, de fumées et d'équipements de prélèvements continus de dioxine et de furane : Après information de la Commission d'Appel d'Offres du 7 décembre 2005, le comité approuve les termes de cet avenant n° 2 au marché n° 05 91 019 passé avec la Société ENVIRONNEMENT S.A. Il autorise le Président à signer ce dernier. Le montant de l'avenant s'élève à 6 388 € H.T. soit 0,98 % d'augmentation du marché initial, ce qui porte ce dernier de 651 346 € H.T. à 678 634 € H.T. soit 811 646,26 € T.T.C.	Unanimité : 219 voix	C 1550 (06-d2)	Mise en conformité des unités de traitement d'Ivry/Paris 13^e et Saint-Ouen — Avenant n° 1 au marché n° 05 91 079 passé avec la Société PROSERPOL sur le site de Saint-Ouen pour la réalisation de prestations industrielles : Le Comité approuve les termes de cet avenant n° 1 au marché n° 05 91 079 qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 7 décembre 2005. Cet avenant est sans incidence financière. Ce dernier prend en considération la prolongation des délais contractuels pour la mise en service de l'ensemble fonctionnel sur le site de Saint-Ouen, compte tenu des délais d'approvisionnement de la matière première pour la fabrication de l'échangeur et des délais de validation par le maître d'œuvre de cet équipement.	Unanimité : 219 voix
C 1546 (06-c3)	Traitement des fumées d'Ivry/Paris 13^e — Avenant n° 1 au marché CNIM n° 05 91 059 relatif à la fourniture et à l'installation de brûleurs de réchauffage : Après information de la Commission d'Appel d'Offres du 7 décembre 2005, le Comité approuve les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 05 91 059. Il autorise le Président à signer cet avenant qui est sans incidence financière.	Unanimité : 219 voix	C 1551 (06-d3)	Mise en conformité des unités de traitement d'Ivry/Paris 13^e et Saint-Ouen — Marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable avec la Société SCHNEIDER ELECTRIC pour la fourniture et la pose d'une nouvelle carte sur l'automate de pilotage de la pompe de relevage des effluents de la fosse à Ivry/Paris 13^e : Le Comité, vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 7 décembre 2005, autorise le Président à signer un marché négocié, sans mise en concurrence et sans publicité préalable (conformément à l'article 35-III, alinéa 4 du Code des marchés publics), avec la Société SCHNEIDER	Unanimité : 219 voix
C 1547 (06-c4)	Traitement des fumées d'Ivry/Paris 13^e — Avenant n° 1 au marché SADE n° 05 91 049 relatif aux travaux d'amélioration concernant les rejets d'eaux résiduaires d'Ivry/Paris 13^e. Après information de la Commission d'Appel d'Offres du 7 décembre 2005, le Comité approuve les termes de cet avenant n° 1 au marché n° 05 91 049. Celui-ci s'élève à 2 706,80 € H.T. soit une augmentation de 0,6 % du montant initial du marché, ce qui porte ce dernier de 460 189,38 € H.T. à 462 896,18 € H.T.	Unanimité : 219 voix			

C 1551 (06-d3) (suite)	ELECTRIC pour la fourniture et la pose sur l'automate TSX 42 sur le site d'Ivry/Paris 13 ^e d'une nouvelle carte de 32 entrées TOR avec son bornier associé. Le montant du marché s'élève à 3 000 € H.T.		C 1556 (09-a1) (suite)	l'incinération des déchets ménagers du SYCTOM suite aux nouvelles dispositions imposées par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, relatif aux normes environnementales sur les rejets atmosphériques qui engendrent des travaux d'amélioration des procédés industriels et des prestations complémentaires. Ceux-ci entraînent un coût modifiant le prix de la tonne d'ordures ménagères à traiter. Le bordereau des prix unitaires du marché est de ce fait ainsi modifié : la tonne entrante de traitement en incinération passe de 73,26 € H.T. à 82,40 € H.T. au 1 ^{er} janvier 2006 (soit + 12 %) et l'impact financier de ces mises aux normes, basé sur un tonnage estimatif 2006/2007, est estimé à 97 000 € H.T.	
C 1552 (07-a)	Convention entre la SYCTOM et la STC pour le transport fluvial du papier trié dans les centres du SYCTOM : Le Comité approuve les termes de la convention à conclure avec la STC dans le cadre du projet de transport fluvial du papier trié. Il autorise le Président à signer cette dernière et à verser une subvention de 628 000 € pour le cofinancement de ce projet conformément aux clauses de la convention précitée.	Unanimité : 219 voix	C 1557 (09-a2)	Exploitation — Avenant n° 2 au marché d'incinération privé n° 02 91 015 passé avec la société NOVERGIE sur l'unité de traitement d'Argenteuil : Le Comité approuve les termes de cet avenant n° 2 au marché n° 02 91 015 qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 7 décembre 2005. Considérant que le respect des règles fixées par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 a imposé aux installations concernées des mises aux normes engendrant de ce fait la réalisation de travaux d'amélioration des procédés industriels, il s'avère nécessaire de prendre en considération ces nouvelles dispositions dont le coût modifie le prix de la tonne d'ordures ménagères à traiter. Le bordereau des prix unitaires du marché est ainsi modifié : la tonne entrante de traitement en incinération passe de 80,10 € H.T. à 90 € H.T. au 1 ^{er} janvier 2006 (soit + 12 %) et l'impact financier de ces mises aux normes, basé sur un tonnage estimatif 2006/2007, est estimé à 396 900 € H.T.	Unanimité : 219 voix
C 1553 (08-a1)	Centre de tri d'Ivry/Paris 13^e — Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'aménagement des vestiaires : Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux de réaménagement des vestiaires du centre de tri de collectes sélectives d'Ivry/Paris 13 ^e . Le montant estimé de ces prestations est de 100 000 € H.T.	Unanimité : 219 voix	C 1558 (09-a3)	Exploitation — Avenant n° 2 au marché d'incinération privé n° 02 91 020 passé avec la Société NOVERGIE sur l'unité de traitement de Saint-Thibault-les-Vignes : Le Comité approuve les termes de cet avenant n° 2 au marché n° 02 91 020 qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 7 décembre 2005. Considérant que le respect des règles fixées par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 a imposé aux installations concernées des mises aux normes engendrant de ce fait la réalisation de travaux d'amélioration des procédés industriels, il s'avère nécessaire de prendre en considération ces nouvelles dispositions dont le coût modifie le prix de la tonne d'ordures ménagères à traiter. Le bordereau des prix unitaires du marché est ainsi modifié : la tonne entrante de traitement en incinération passe de 80,10 € H.T. à 90 € H.T. au 1 ^{er} janvier 2006 (soit + 12 %) et l'impact financier de ces mises aux normes, basé sur un tonnage estimatif 2006/2007, s'élève à 382 900 € H.T.	Unanimité : 219 voix
C 1554 (08-a2)	Centre d'Ivry/Paris 13^e — Aliénation d'équipements au centre de tri : Autorisation donnée au Président pour désaffecter du service public de traitement des déchets les deux équipements suivants devenus obsolètes au centre de tri d'Ivry/Paris 13 ^e : un broyeur déchiqueteur, un grappin et sa cabine de pilotage associée. Suite à cette désaffectation, les biens cités ci-dessus sont déclassés, ce qui entraîne leur sortie du domaine public, pour les faire entrer dans le domaine privé du SYCTOM. Ils seront cédés à la Société SITA pour un euro symbolique.	Unanimité : 219 voix			
C 1555 (08-b1)	Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de prestations d'études dans le domaine de l'industrie et du bâtiment : Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de prestations d'assistance technique dans le cadre d'opérations de création, de suivi technique et d'amélioration continue d'installations de traitement des déchets. Le Président est autorisé à signer le marché à bons de commandes qui en résultera et qui sera établi pour une durée de trois ans. Le montant minimal et le montant maximal des prestations susceptibles d'être commandées au cours de chaque année sont les suivants : 100 000 € H.T. (soit 119 600 € T.T.C.) pour le montant minimal et pour une année et 400 000 € H.T. (soit 478 400 € T.T.C.) pour le montant maximal et pour une année.	Unanimité : 219 voix			
C 1556 (09-a1)	Exploitation — Avenant n° 2 au marché d'incinération privé n° 02 91 014 passé avec le SIEVD sur l'unité de traitement de Rungis : Le Comité approuve les termes de cet avenant n° 2 qui a reçu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 7 décembre 2005, pour	Unanimité : 219 voix			

C 1559 (09-a4)	<p>Exploitation — Avenant n° 2 au marché d'incinération privé n° 02 91 016 passé avec la Société GENERIS sur les unités de traitement de Monthyon et Saint-Ouen-l'Aumône :</p> <p>Le Comité approuve les termes de cet avenant n° 2 au marché n° 02 91 016 qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 7 décembre 2005. Considérant que le respect des règles fixées par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 a imposé aux installations concernées des mises aux normes engendrant de ce fait la réalisation de travaux d'amélioration des procédés industriels, il s'avère nécessaire de prendre en considération ces nouvelles dispositions dont le coût modifie le prix de la tonne d'ordures ménagères à traiter. Le bordereau des prix unitaires du marché est ainsi modifié : la tonne entrante de traitement en incinération passe de 79,03 € H.T. à 88 € H.T. au 1^{er} janvier 2006 (soit + 11 %) sur le site de Monthyon et de 79,03 € H.T. à 95 € H.T. au 1^{er} janvier 2006 (soit + 20 %) sur le site de Saint-Ouen-l'Aumône. L'impact financier de ces mises aux normes, basé sur un tonnage estimatif 2006/2007, s'élève à 300 100 € H.T.</p>	Unanimité : 219 voix	C 1563 (10-d)	<p>Communication de documents administratifs : tarifs copie :</p> <p>Le tarif des copies de documents administratifs, transmis au public, est fixé comme suit, hors coût d'envoi postal :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc ; — 1,83 € pour une disquette ; — 2,75 € pour un cédérom. <p>Ces recettes seront intégrées à la régie de recette correspondante qui sera instituée par Décision du Président.</p>	Unanimité : 219 voix
C 1560 (10-a)	<p>Modification du tableau des effectifs du SYCTOM : Fonction Publique Territoriale et Ville de Paris :</p> <p>Le Comité adopte les tableaux des effectifs présentés et annexés.</p> <p>Effectifs de la Fonction Publique Territoriale : 132 agents.</p> <p>Effectifs de la Ville de Paris : 22 agents.</p>	Unanimité : 219 voix	C 1564 (10-e1)	<p>Marché négocié pour la maintenance des logiciels du SYCTOM — Marché négocié avec la Société PRECIA MOLEN pour la maintenance des bornes de pesées du SYCTOM :</p> <p>Le Comité autorise le Président à signer un marché négocié, sans mise en concurrence et sans publicité préalable, conformément au Code des marchés publics, avec la Société PRECIA MOLEN pour la maintenance des bornes de pesées des unités du SYCTOM. Ce marché a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 7 décembre 2005. Il est conclu pour une durée d'un an et le montant forfaitaire estimé est de 39 744 € H.T. pour un an.</p>	Unanimité : 219 voix
C 1561 (10-b)	<p>Mise en place de l'indemnité exceptionnelle :</p> <p>Le Comité institue une indemnité exceptionnelle, selon les modalités prévues par le décret n° 97-215, afin de compenser, au profit des agents titulaires en fonction avant le 1^{er} janvier 1998, la perte de salaire induite par la mise en place, au 1^{er} janvier 1998, de la contribution sociale généralisée en lieu et place de la cotisation maladie de la sécurité sociale.</p>	Unanimité : 219 voix	C 1565 (10-e2)	<p>Marché négocié pour la maintenance des logiciels du SYCTOM — Marché négocié avec la Société CIRIL pour la maintenance, la mise à jour, l'assistance à l'utilisation, la formation du logiciel de gestion financière et des ressources humaines :</p> <p>Le Comité autorise le Président à signer un marché négocié, sans mise en concurrence et sans publicité préalable, conformément au Code des marchés publics, avec la Société CIRIL pour assurer la maintenance, la mise à jour, l'assistance à l'utilisation, la formation, pour le logiciel de gestion administrative et comptable utilisé par les services du SYCTOM (Finances, Ressources Humaines). Ce marché a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM en sa séance du 7 décembre 2005. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse. Une clause permettra au SYCTOM de mettre un terme au marché afin de prendre en compte l'évolution incessante de l'informatique, tant sur les prix que du point de vue technique. Le montant forfaitaire du marché est de 19 158,29 € H.T. pour un an, comprenant la mise à jour des applications et des outils systèmes, l'assistance téléphonique et la télémaintenance, l'installation des nouvelles versions et 3 installations sur le site par an. Il comprend également les interventions sur site (hors forfait de déplacement) en cas de dysfonctionnement dû aux logiciels. Les autres prestations, telle la formation, seront payées sur la base d'un bordereau de prix unitaires.</p>	Unanimité : 219 voix
C 1562 (10-c)	<p>Participation à la procédure de consultation pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion :</p> <p>Le contrat groupe souscrit en 2004 par le SYCTOM prenant fin au 31 décembre 2006. Il est décidé de participer à la procédure de renouvellement du contrat d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager au début de l'année 2006 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 de la loi du 26 janvier 1984. Le Comité prend acte que les taux de cotisation seront soumis préalablement au SYCTOM afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2007.</p>	Unanimité : 219 voix	<p>Fait à Paris, le 1^{er} février 2006</p> <p style="text-align: right;"><i>Le Directeur Général</i></p> <p style="text-align: right;">Michel CAMY-PEYRET</p>		

SYCTOM — Arrêté DGA-TA n° 2006-01 portant dialogue compétitif pour la conception, la fourniture, le montage et la mise en service du process industriel de tri, constitution de la Commission et désignation des personnalités compétentes (Centre de tri de Paris 15^e).

Le Président du SYCTOM,

Vu l'arrêté interpréfectoral de création du SYCTOM en date du 16 mai 1984, modifié par l'arrêté n° 2004-162-3 du 10 juin 2004,

Vu les statuts du SYCTOM en date du 6 juillet 2004,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics (notamment en ses articles 24 et 36),

Vu la délibération n° C 1272 (04-a1) du Comité du SYCTOM en date du 28 avril 2004 relative à la construction d'un centre de tri de collectes sélectives, à Paris 15^e,

Vu les délibérations subséquentes à ce projet, C 1273 (04-a1 bis) du 28 avril 2004, autorisant le Président à lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce centre, C 1395 (04-a1) du 6 avril 2005, validant le choix opéré par le jury de concours et autorisant le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement GIRUS/ROUX et associés Ingénierie, AAE et Serge EYZAT et C 1396 (06) du 6 avril 2005 pour les dépôts de permis de démolir, de construire et pour le dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter,

Vu la délibération C 1446 (07-a1) du Comité du SYCTOM, en date du 29 juin 2005, autorisant le Président à lancer une procédure de « dialogue compétitif » pour la conception et la construction du process de tri de ce centre, fixant par ailleurs les modalités de déroulement de cette dernière (conformément au Code des marchés publics) et stipulant d'autre part que la Commission compétente pour le choix de l'attributaire sera constituée par les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM et à titre consultatif par les personnalités compétentes nommées par le Président,

Considérant qu'il convient donc de désigner ces personnalités compétentes ayant voix consultative, compte tenu du stade d'avancement de la procédure,

Arrête :

Article premier. — Les personnalités compétentes désignées pour siéger au sein de la Commission d'attribution pour choisir le prestataire qui sera retenu à l'issue de la procédure de dialogue compétitif pour la conception, la fourniture, le montage et la mise en service du process de tri du centre de Paris 15^e sont les suivantes :

— M. Denis PENOUEL, ingénieur, directeur général des Services Techniques du SYCTOM ;

— Mme Laurence LEJEUNE, ingénieur, directrice générale adjointe du SYCTOM, chargée de l'exploitation et de la prévention des déchets ;

— M. Vincent LABERT, ingénieur, adjoint à la Directrice Générale Adjointe du SYCTOM, chargé de l'exploitation et de la prévention des déchets ;

— Mme Karine SPERANDIO, ingénieur, chef du projet Méthanisation au SYCTOM.

Art. 2. — Le présent arrêté sera :

— Transmis à M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris,

— Publié.

Ampliation sera adressée à :

— M. le Receveur Général des Finances (2 exemplaires),

— Chaque personnalité compétente.

Fait à Paris, le 30 janvier 2006

François DAGNAUD

SYCTOM — Arrêté DGA-TA n° 2006-02 portant dialogue compétitif pour la conception et la construction du process de tri du centre, constitution de la Commission : désignation des personnalités compétentes (ISSEANE).

Le Président du SYCTOM,

Vu l'arrêté interpréfectoral de création du SYCTOM en date du 16 mai 1984, modifié par l'arrêté n° 2004-162-3 du 10 juin 2004,

Vu les statuts du SYCTOM en date du 6 juillet 2004,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics (notamment en ses articles 24 et 36),

Vu la délibération n° C 610 du 9 juin 1998 décidant la reconstruction de l'usine d'Issy-les-Moulineaux,

Vu la délibération C 828 du 2 février 2000, déclarant cette opération comme Projet d'Intérêt Général,

Vu les délibérations subséquentes à ce projet, adoptées par le Comité du SYCTOM dont notamment les N° C 891 du 25 octobre 2000 adoptant l'APS, C 894 du 25 octobre 2000 et C 934 du 20 décembre 2000 relatives à la décomposition en lots, la C 972 du 19 juin 2001 adoptant l'APD et fixant le budget de l'opération, les N° C 1004 et 1005 du 24 octobre 2001 et les délibérations N° C 1036 du 19 décembre 2001, C 1055 du 27 mars 2002, C 1153-1154 du 19 février 2003, C 1312 du 30 juin 2004 et C 1448 (07-b2) du 29 juin 2005 fixant les décompositions en lots et l'évolution du montant de l'opération,

Vu la délibération C 1408 (07-a5) du Comité du SYCTOM, en date du 6 avril 2005, autorisant le Président à lancer une procédure de « dialogue compétitif » pour la conception et la construction du process de tri du centre ISSEANE, fixant par ailleurs les modalités de déroulement de cette dernière (conformément au Code des marchés publics) et stipulant d'autre part que la Commission compétente pour le choix de l'attributaire sera constituée par les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SYCTOM et à titre consultatif par les personnalités compétentes nommées par le Président,

Considérant qu'il convient donc de désigner ces personnalités compétentes ayant voix consultative, compte tenu du stade d'avancement de la procédure,

Arrête :

Article premier. — Les personnalités compétentes désignées pour siéger au sein de la Commission d'attribution pour choisir le prestataire qui sera retenu à l'issue de la procédure de dialogue compétitif pour la conception et la construction du process de tri du centre d'ISSEANE sont les suivantes :

— M. GUILLET Rémy, ingénieur général des Mines, représentant le Conseil Général des Mines de Paris ;

— Mme Laurence LEJEUNE, ingénieur, directrice générale adjointe du SYCTOM, chargée de l'exploitation et de la prévention des déchets ;

— M. Vincent LABERT, ingénieur, adjoint à la Directrice Générale Adjointe du SYCTOM, chargé de l'exploitation et de la prévention des déchets ;

— Mme Karine SPERANDIO, ingénieur, chef du projet Méthanisation au SYCTOM.

Art. 2. — Le présent arrêté sera :

— Transmis à M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris,

— Publié.

Ampliation sera adressée à :

— M. le Receveur Général des Finances (2 exemplaires),

— Chaque personnalité compétente.

Fait à Paris, le 30 janvier 2006

François DAGNAUD

COMMUNICATIONS DIVERSES

MARCHES PUBLICS

Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris www.paris.fr.

*
* *

Avis d'attributions

Référence de l'avis : D.M.G. 2005-0018-AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 0000092B.

— Annonce n° 179 du 28 mai 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.M.G. 2005014.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction des Moyens Généraux*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — 44, avenue Edisson, 75013 Paris.

Objet du marché : mise à disposition ponctuelle de berlines et minibus avec conducteurs pour le transport de personnes lors de manifestations officielles.

Type de marché de services : 02.

Nomenclature : classification C.P.V. (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens : objet principal : 60-11-00-00.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Performances en matière de protection de l'environnement ;
- Valeur technique de l'offre, particulièrement la qualité et l'étendue des moyens et l'organisation de la prestation ;
- Conditions financières.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 400 000 €/4 ans.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire/Organisme : GRL AVIS — 105, rue de Lourmel, 75015 Paris. Montant (H.T.) : 400 000 €.

Date d'attribution du marché : 23 décembre 2005.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 1^{er} février 2006.

Référence de l'avis : D.M.G. 2005-0022-AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 0000158B.

— Annonce n° 113 du 28 juin 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.M.G. 2005-021.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction des Moyens Généraux*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — Tour Mattéi, 207, rue de Bercy, 75587 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 71 27 02 27 — Télécopie : 01 71 27 02 76.

Objet du marché : fourniture et maintenance de duplicopieurs neufs et de prestations de maintenance pour des duplicopieurs existants de marque RISO et RICOH en 3 lots séparés destinés aux services de la Mairie de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services rattachés disposant d'un budget annexe.

Type de marché de fournitures : achat.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 50 % : valeur technique,
- 25 % : délais,
- 20 % : prix,
- 5 % : étendue de la gamme proposée.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 552 000 €.

Attribution du marché ou du lot n° :

Lot n° 1 : acquisition et maintenance de duplicopieurs neufs. Nom du titulaire / Organisme : RICOH FRANCE — 383, avenue du Général de Gaulle, B.P. 307, 92143 Clamart. Montant (H.T.) : 400 000 €/4 ans. Sous-traitance : non.

Lot n° 2 : prestation de maintenance pour duplicopieurs de marque RISO. Nom du titulaire / Organisme : RISO FRANCE — 51, rue de la Cité, 69441 Lyon Cedex. Montant (H.T.) : 32 000 €/4 ans. Sous-traitance : non.

Lot n° 3 : prestation de maintenance pour duplicopieurs de marque RICOH. Nom du titulaire / Organisme : RICOH FRANCE — 383, avenue du Général de Gaulle, B.P. 307, 92143 Clamart. Montant (H.T.) : 120 000 €/4 ans. Sous-traitance : non.

Date d'attribution du marché : 18 janvier 2005.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 février 2006.

Référence de l'avis : D.P.A. 2005-0054-AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050054.

— Annonce n° 15 du 27 janvier 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 04/374.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 83 71 — Télécopie : 01 43 47 80 35.

Objet du marché : réfection complète des peintures du LEC Maria Deraismes.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— la valeur technique de l'offre, telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de Consultation, appréciée en fonction du mémoire technique et de la décomposition du prix global et forfaitaire. Ce premier critère sera affecté d'un coefficient de pondération de deux (2),

— le prix. Ce second critère sera affecté d'un coefficient de pondération de un (1).

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 213 210,70 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : ART MANIAC S.A. — Montant (H.T.) : 169 836,20 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 22 août 2005.

Nombre total d'offres reçues : 12.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 février 2006.

Référence de l'avis : D.P.A. 2005-0168-AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050168.

— Annonce n° 37 du 28 février 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 2005/0035.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris — 99, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : marché de travaux relatifs à la modernisation des menuiseries extérieures.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation, appréciée en fonction du mémoire technique et de la décomposition du prix global et forfaitaire,

— le prix global et forfaitaire.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 168 645,48 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : René Clerc S.A. Montant (H.T.) : 164 601,36 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 24 août 2005.

Nombre total d'offres reçues : 4.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 février 2006.

Référence de l'avis : D.P.A. 2005-0332-AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050332.

— Annonce n° 53 du 5 avril 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 2004/353.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : marché de travaux relatifs à la mise en conformité des escaliers du bâtiment sur rue.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation, appréciée en fonction du mémoire technique et de la décomposition du prix global et forfaitaire,

— le prix global et forfaitaire.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 86 956,52 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : Ste ANCIENS Ets ROZE. Montant (H.T.) : 76 673,56 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 18 octobre 2005.

Nombre total d'offres reçues : 2.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 février 2006.

Référence de l'avis : D.P.A. 2005-0357-AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050357.

— Annonce n° 49 du 23 mars 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 05-141.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : marché de travaux complémentaires de dépose d'amiante et de matériaux connexes.

Type de marché de travaux : exécution.

Nomenclature : classification C.P.V. (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens : objet principal : 45-11-10-00.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation,

— le prix global et forfaitaire.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 201 529,26 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : WIG FRANCE S.A.S. Montant (H.T.) : 149 035 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 2 août 2005.

Nombre total d'offres reçues : 2.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 février 2006.

Référence de l'avis : D.P.A. 2005-0596-AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050596.

— Annonce n° 88 du 24 mai 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 2004/082.

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : restructuration des locaux à la 1^{re} Section Territoriale de Voirie. Le programme des travaux prévoit notamment une nouvelle distribution des locaux par subdivisions, la mise aux normes de sécurité incendie et la mise aux normes de l'électricité.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation,

— le prix global et forfaitaire.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 1 170 568,56 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : RENOVER S.A.S. Montant (H.T.) : 999 500 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 20 décembre 2005.

Nombre total d'offres reçues : 8.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 février 2006.

Référence de l'avis : D.P.A. 2005-0819-AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050819.

— Annonce n° 148 du 17 août 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 2005/0188.

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée (adresse de retrait des dossiers de consultation), 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (O.P.C.) dans le cadre de la construction

d'un complexe sportif, comprenant une piscine, trois salles de sport et un centre de remise en forme. La mission d'O.P.C., aux stades de la consultation des entreprises puis de la réalisation des travaux, a pour objet l'optimisation et le respect des délais de l'opération, la maîtrise de l'avancement et de l'organisation des relations entre les intervenants.

Type de marché de services : 12.

Nomenclature : classification C.P.V. (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens :

— Objet principal : 74-23-30-00.

— Objets supplémentaires : 74-26-21-00.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— la valeur technique telle que précisée à l'article 5.1 du Règlement de la Consultation,

— le prix des prestations.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 214 013,37 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : S.A.R.L. COPIBAT. Montant (H.T.) : 222 487,01 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 26 décembre 2005.

Nombre total d'offres reçues : 6.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 février 2006.

Référence de l'avis : D.P.A. 2005-0499-AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050499.

— Annonce n° 73 du 3 mai 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 2005/106.

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : modernisation de l'ascenseur et du monte-charge.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation, appréciée en fonction du mémoire technique et de la décomposition du prix global et forfaitaire,

— le prix global et forfaitaire.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 207 254,18 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : S.A. Ascenseurs KONE. Montant (H.T.) : 152 406,31 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 17 octobre 2005.

Nombre total d'offres reçues : 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 février 2006.

Référence de l'avis : D.P.A. 2005-0624-AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 20050624.

— Annonce n° 90 du 26 mai 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : D.P.A. 2005/032.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maine de Paris — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

Objet du marché : construction d'un gymnase et d'un espace jeunes. Cette construction abritera un gymnase de 44 m x 23,5 m x 7 m de hauteur libre, un espace jeunes d'une surface d'environ 200 m² ainsi que des vestiaires et sanitaires pour l'équipement sportif.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation,

— le prix.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 3 858 048,49 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : Spie SCGPM. Montant (H.T.) : 4 032 683 €. Sous-traitance : oui.

Date d'attribution du marché : 17 novembre 2005.

Nombre total d'offres reçues : 5.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 février 2006.

Référence de l'avis : M.A.12 2005-0003-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — *Mairie du 12^e arrondissement* — Service Finances — Achats Marchés — 130, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 68 12 67.

Objet du marché : le marché a pour objet d'assurer l'entretien courant et continu des bâtiments de la salle polyvalente dite l'« Espace Reuilly ». Le marché comprend également des prestations ponctuelles de manutention d'éléments amovibles, complémentaires des prestations de nettoyage.

Attributaire du marché : Nom et adresse : Entreprise GOM propreté, La générale — 2/4, rue Marco Polo, 94373 Sucy-en-Brie Cedex. Numéro des marchés / Numéro des lots : lot n° 1 : prestations de nettoyage ; Lot n° 2 : prestations de manutention — Montant : mini 15 000 € H.T. ; maxi 45 000 € H.T. ; mini 40 000 € H.T. ; maxi 120 000 € H.T.

Date d'envoi à la publication : 3 février 2006.

Procédures adaptées ouvertes

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.G.I.C. 2006-0010.

Code catégorie d'achat : 72.03 / Achat et gestion d'espaces publicitaires.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction Générale de l'Information et de la Communication*.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Annie GALLET — D.G.I.C. — Pôle communication externe — Bureau 203 ter — 4, rue de Lobau, Paris (75004) — Mél. : annie.gallet@paris.fr.

Objet du marché : achat d'espaces, pour la diffusion d'un spot publicitaire de 30 secondes dans les salles de cinéma de Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris intra-muros.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 22 mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Cellule Marchés Publics de la D.G.I.C. — Bureau 12 — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 69 74 — Télécopie : 01 42 76 56 81 — Mél. : marchespublics.dgic@paris.fr.

Modalités de remise des offres : les offres doivent être remises à la cellule Marchés de la D.G.I.C. — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Bureau 12 R.-D.-C. — de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, par dépôt d'un pli fermé portant la mention « ne pas ouvrir » et l'objet de la consultation. Toute offre qui ne sera pas remise dans ces conditions sera réputée irrecevable. Les offres peuvent être envoyées par mél. à : marchespublics.dgic@paris.fr.

Date limite de dépôt des offres : 20 février 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : le dossier de consultation, ainsi que toutes demandes d'informations, peuvent être obtenus sur demande écrite, télécopie ou mél. auprès de la Cellule Marchés Publics.

Date d'envoi du présent avis : 3 février 2006.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.S.T.I. 2006-0003.

Code catégorie d'achat : 78.05 / Formation professionnelle continue.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Systèmes et Technologies de l'Information*.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Sous-Direction de l'Administration Générale, Bureau des Ressources Humaines et de la Communication, 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12.

Objet du marché : accompagnement des chefs de projets de la S.D.D.P. en vue de mutualiser leurs bonnes pratiques dans la conduite de projet.

Lieu d'exécution ou de livraison : locaux mis à disposition par la Mairie de Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 20 mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h à l'adresse ci-après : Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction de l'Administration Générale, Bureau 309, 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12.

Modalités de remise des offres : les dossiers doivent être remis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception (la date de l'accusé de réception faisant foi de la date d'arrivée de l'offre du candidat), soit par remise au service contre récépissé daté et signé, les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 à 16 h à l'adresse ci-dessous : Ville de Paris

— Direction des Systèmes et Technologies de l'Information
— Sous-Direction de l'Administration Générale — Bureau
des Ressources Humaines et de la Communication —
Bureau n° 309 — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex
12.

Date limite de dépôt des offres : 24 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : le choix de l'offre effectué par l'administration sera établi selon les critères suivants : le prix (50 %) ; la valeur technique et pédagogique de la formation (50 %).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.A. 2006-0048.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture des 8^e et 9^e arrondissements — 3, rue de Lisbonne, 75008 Paris — Téléphone : 01 44 90 75 20 — Télécopie : 01 44 90 75 39.

Objet du marché : mise en place d'un treuil.

Lieu d'exécution ou de livraison : 13, rue de la Tour des Dames, 75009 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 8^e et 9^e arrondissements — 3, rue de Lisbonne, 75008 Paris — Téléphone : 01 44 90 75 20 — Télécopie : 01 44 90 75 39.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à Section Locale d'Architecture avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 27 février 2006 à 12 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.A. 2006-0054.

Code catégorie d'achat : 98/02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : P.R.M. : M. J.C. VERRECCHIA, ingénieur en chef, chef de la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement, 21, rue Ernestine, 75018 Paris — Téléphone : 01 49 25 88 44 — Télécopie : 01 42 23 48 87.

Objet du marché : travaux T.C.E. de modernisation d'un local d'agents locaux de médiation. Marché unique : 5 lots techniques : 1) maçonnerie ; 2) électricité-faux plafonds ; 3) plomberie ventilation ; 4) menuiserie ; 5) peinture.

Lieu d'exécution ou de livraison : 11, rue Lamarck, 75018 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement, 21, rue Ernestine, 75018 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement avant la date indiquée dans le présent avis, ceci avant 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 7 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements d'ordre technique : M. CAILLEUX, ingénieur.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.A. 2006-0059.

Code catégorie d'achat : 71.01 / Maîtrise d'œuvre (hors services de maîtrise d'œuvre pour les projets urbains).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — M. Stephan LAJOURS, chef de la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 72 17 50 — Télécopie : 01 40 72 17 80.

Objet du marché : mission de prestations intellectuelles — Etudes techniques en vue de la mise en sécurité de la toiture du stade du Parc des Princes.

Lieu d'exécution ou de livraison : Stade du Parc des Princes — 24, rue du Commandant Guilbaud, 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — Bureau des marchés — Mairie du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — 3^e étage, escalier C.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement avant la date limite de remise des offres définie ci-après. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 3 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements techniques : M. PHILIPPOT.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.A. 2006-0060.

Code catégorie d'achat : 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — M. Stephan LAJOURS, chef de la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 72 17 50 — Télécopie : 01 40 72 17 80.

Objet du marché : mission de contrôle technique en vue de la mise en sécurité de la toiture du stade du Parc des Princes.

Lieu d'exécution ou de livraison : Stade du Parc des Princes — 24, rue du Commandant Guilbaud, 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — Bureau des marchés — Mairie du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — 3^e étage, escalier C.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement avant la date limite de remise des offres définie ci-après. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 3 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements techniques : M. PHILIPPOT.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.A. 2006-0061.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — M. Stephan LAJOUS, chef de la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 72 17 50 — Télécopie : 01 40 72 17 80.

Objet du marché : mission de coordination S.P.S. (3^e catégorie avec risques particuliers) en vue de la mise en sécurité de la toiture du stade du Parc des Princes.

Lieu d'exécution ou de livraison : Stade du Parc des Princes — 24, rue du Commandant Guilbaud, 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — Bureau des Marchés — Mairie du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — 3^e étage, escalier C.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement avant la date limite de remise des offres définie ci-après. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 3 mars 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements techniques : M. PHILIPPOT.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.A. 2006-0062.

Code catégorie d'achat : 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. Bernard CHRISTOL.

Objet du marché : création des sanitaires extérieurs et d'un auvent aménagement de locaux — Mission de contrôle technique.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire B — 4, rue Pierre Foncin, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement avant le 27 février 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 27 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour les informations techniques contacter : M. Pierre CHOUARD.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.A. 2006-0063.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. Bernard CHRISTOL.

Objet du marché : mission S.P.S. relative aux travaux de création de sanitaires extérieurs et d'un auvent.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole Élémentaire B — 4, rue Pierre Foncin, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement avant le 27 février 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 27 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour les informations techniques contacter : M. Pierre CHOUARD.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.A. 2006-0064.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture des 10^e et 11^e arrondissements — Mairie du 11^e, place Léon Blum, 75011 Paris — P.R.M. : Mme Laurence VIVET, chef de la Section Locale d'Architecture des 10^e et 11^e arrondissements.

Objet du marché : mise en place de protections solaires sur verrière.

Lieu d'exécution ou de livraison : Crèche collective — 8 ter, rue des Récollets, 75010 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : service acheteur du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (sauf jours fériés).

Modalités de remise des offres : les dossiers des candidats devront être remis dans une seule enveloppe contre récépissé ou envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal au service acheteur.

Date limite de dépôt des offres : 17 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : auprès de MM. Guy COQUEBLIN et Cyril PLAIS à la Section Locale d'Architecture des 10^e et 11^e arrondissements — Téléphone : 01 53 27 11 50.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.A. 2006-0066.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 17^e arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris — P.R.M. : M. LE NEVANIC.

Objet du marché : végétalisation de la toiture-terrasse de la salle des fêtes.

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 17^e arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 17^e arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 21 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : Téléphone : 01 44 69 18 35 — Télécopie : 01 44 69 18 40.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.U. 2006-0005.

Code catégorie d'achat : 70.04 / Etudes préalables pour les opérations d'urbanisme.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme —

nisme — Sous-Direction des Etudes et des Règlements — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Objet du marché : marché de prestations intellectuelles pour une étude en vue de l'amélioration de l'environnement urbain de la rue des Archives, Paris 4^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 5 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. / B.B.M.C.G. — Marchés — Bureaux 11109 ou 11107 — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone 01 42 76 36 72 — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél. : sophie.delorme.DU@paris.fr.

Modalités de remise des offres : ne seront acceptées que les offres envoyées par plis recommandés ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — M. François-Régis PERGE — Bureau 11105 — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Date limite de dépôt des offres : 27 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : rectificatif : annule et remplace A.A.P.C. publié le 31 janvier 2005. La présente consultation doit permettre à la Ville de Paris d'attribuer un marché de prestations intellectuelles passé en application de l'art. 28 du Code des marchés publics, à une équipe pluridisciplinaire constituée d'un urbaniste, un architecte associé, le cas échéant, à un sociologue (possibilité de groupement). Le choix du candidat se fera à l'issue d'un appel d'offres ouvert publié au B.M.O., et par courrier. Les critères de sélection (moyens, méthode, motivation) seront dans l'ordre d'importance suivant : — Critère n° 1, les moyens affectés à la mission : la composition de l'équipe et son adaptation à la mission demandées au vu de ses références (coefficient de pondération : 30 %) ; — Critère n° 2, la méthode : la pertinence de la démarche méthodologique envisagée pour la conduite de la mission et les moyens professionnels mis en œuvre pour la réalisation de la mission (organisation, répartition du temps passé pour chacun des membres de l'équipe et pour chaque phase de la mission...) (coefficient de pondération : 30 %) ; — Critère n° 3, la perception de l'équipe mettant en évidence l'approche proposée pour l'étude compte tenu des enjeux urbains, sociaux, économiques et environnementaux, des attentes exprimées par le maître d'ouvrage de la spécificité de l'opération, du site proposé (coefficient de pondération : 40 %). Pour tout renseignement technique complémentaire vous pourriez vous adresser à Mme ROYER au 01 42 76 30 19. Pour tout renseignement d'ordre administratif, s'adresser à M. PERGE au 01 42 76 22 74.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.E. 2006-0019.

Code catégorie d'achat : 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section des Locaux — 66, rue de Meaux, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 72 54 00 — Télécopie : 01 42 38 15 48.

Objet du marché : contrôle technique pour le renforcement de la rampe d'accès à la terrasse de la halle béton du garage d'Aubervilliers.

Lieu d'exécution ou de livraison : 33/35, rue du Port, 93300 Aubervilliers.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
6 mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : identique à celle du service acheteur. Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront, soit être envoyées par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception, soit être remises contre récépissé à l'adresse de retrait. L'attention des candidats est portée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou mél. ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 27 février 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : avant de procéder à l'attribution du marché, la personne publique se réserve le droit d'engager des négociations avec le ou les candidats (trois au maximum) qui auront proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres définis dans le Règlement de Consultation.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : S.T.R.E.A. 2006-0002.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Section Technique des Ressources en Eau et Assainissement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section de l'Assainissement de Paris — Division Réhabilitation — 37, avenue Ledru Rollin, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 68 27 90.

Objet du marché : mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'ouvrages visitables du réseau d'assainissement de Paris en 2006 (1^{re} phase de 3 opérations). (Mission de niveau 2, les candidats devront justifier de la réalisation de missions dans le domaine de l'assainissement dans un réseau visitable en milieu urbain).

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris 13^e, 18^e et 19^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
2 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section de l'Assainissement de Paris — Secrétariat de l'Ingénieur en Chef 1^{er} étage — Bureau 114 — 9, rue Victor Schœlcher, 75675 Paris Cedex 14.

Modalités de remise des offres : les candidats transmettront leur offre, soit par télécopie, soit par lettre recommandée avec avis de réception (attention : le pli doit parvenir à la S.A.P. avant les date et heure limites de réception des offres), soit par porteur, aux coordonnées suivantes : Section de l'Assainissement de Paris (S.A.P.) — Secrétariat de l'Ingénieur en Chef — 1^{er} étage — Bureau 114 — 9, rue Victor Schœlcher, 75675 Paris Cedex 14. Télécopie : 01 53 68 24 99 (à l'attention de M. CHAUVEAU). Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites fixées par le présent avis ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

Date limite de dépôt des offres : 22 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être demandés à la Section de l'Assainissement de Paris, 9, rue Victor Schœlcher, 75675 Paris Cedex 14 — Téléphone : 01 53 68 24 09.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.J.E.V. 2006-0020.

Code catégorie d'achat : 98.06 / Travaux dans les cimetières parisiens.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service des Cimetières.

Objet du marché : aménagement de sépultures engazonnées au cimetière parisien de Pantin.

Lieu d'exécution ou de livraison : 164, av Jean Jaurès, 93500 Pantin.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
1^{er} avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Service des cimetières — 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

Modalités de remise des offres : lettre R.A.R. ou remise contre récépissé — Service des Cimetières — 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 24 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : marché à prix global forfaitaire pour le plaquage de 400 m², semis de 200 m² de gazon, pose de 100 ml de bordurette.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.J.E.V. 2006-0021.

Code catégorie d'achat : 35.06 / Machines-outils d'usage spécifique.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service des Sciences et Techniques du Végétal — C.E.V. — 1, av Gordon Bennett, 75016 Paris.

Objet du marché : fourniture d'un outil de diagnostic arboricole de type tomographe.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
27 février 2006.

Adresse de retrait des dossiers : D.P.J.E.V. — Service des Sciences et Techniques du Végétal — C.E.V. — 1, av Gordon Bennett, 75016 Paris.

Modalités de remise des offres : par courrier ou les jours ouvrés de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h.

Date limite de dépôt des offres : 20 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : un dossier est à retirer préalablement à la remise d'une offre.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.P.J.E.V. 2006-0023.

Code catégorie d'achat : 14.76 / Equipements de protection individuelle de la propreté.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service de l'Arbre — 16, rue du Repos, 75020 Paris — Téléphone/Télécopie : 01 58 39 35 10 / 33.

Objet du marché : fourniture de matériel de grimpe et de démontage pour les bûcherons élagueurs de la Ville de Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris intra-muros.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Service de l'Arbre — 16, rue du Repos, 75020 Paris — Téléphone/Télécopie : 01 58 39 35 10 / 33. Service comptabilité : Mlles MÉRIEN ou MALINUR du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Modalités de remise des offres : remise des offres : service comptabilité : Mlles MÉRIEN ou MALINUR du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Date limite de dépôt des offres : 20 mars 2006 à 16 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.F.P.E. 2006-0003.

Code catégorie d'achat : 72.04 / Organisation et participation à des colloques et événements.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Familles et de la Petite Enfance.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : D.F.P.E. — Sous-Direction de la Petite Enfance — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris.

Objet du marché : animation et régulation de 2 séminaires pour les responsables de structures de petite enfance.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris ou proche banlieue.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : D.F.P.E. — Sous-Direction de la Petite Enfance — Cellule achats-marchés — Bureaux 223 ou 228 — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris.

Modalités de remise des offres : les dossiers de consultation sont à retirer sur place ou à demander par télécopie au 01 43 47 73 96 ou par mél. : laurence.pradayrol-lemousy@paris.fr.

Date limite de dépôt des offres : 20 février 2006 à 12 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.J.S. 2006-0010.

Code catégorie d'achat : 97.06 / Etudes et travaux sur les installations sportives.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 35 50.

Objet du marché : travaux de réfection du bardage et pose d'un filet de protection au gymnase du centre sportif Georges Carpentier.

Lieu d'exécution ou de livraison : 81, boulevard Masséna, 75013 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 21 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Jeunesse et des Sports, Service de l'Équipement — Bureau de l'Entre-

tien des Équipements et Service Technique — Bureau 426, 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : par voie postale ou remise sur place à l'adresse ci-dessus. Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 24 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : pour tous renseignements d'ordre technique, s'adresser à Didier FOURNIER — Téléphone : 01 42 76 22 26.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.J.S. 2006-0012.

Code catégorie d'achat : 97.07 / Travaux d'aménagement et d'entretien des stades et autres terrains de sport.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Services Techniques.

Objet du marché : travaux de réaménagement du terrain d'éducation physique Cotte, à Paris 12^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : 6, rue de Cotte, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau des Affaires Juridiques, des Marchés et Achats — Bureau 611 — 25, bld Bourdon, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 34 97 — Télécopie : 01 42 76 24 65.

Modalités de remise des offres : par courrier ou remises contre récépissé à : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau des Affaires Juridiques, des Marchés et Achats — Bureau 611 — 25, bld Bourdon, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 34 97. Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 17 mars 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : pour tout renseignement d'ordre technique : Jean-Claude ROUSSEAU ou Mme LAGACHE — Téléphone : 01 42 76 26 20 — 01 42 76 36 06. Pour tout renseignement d'ordre administratif : Catherine GOHIN — Téléphone : 01 42 76 28 09 — Télécopie : 01 42 76 24 65.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.J.S. 2006-0013.

Code catégorie d'achat : 97.06 / Etudes et travaux sur les installations sportives.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Objet du marché : réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment B (vestiaires du terrain de football d'honneur) au Centre Sportif Déjerine.

Lieu d'exécution ou de livraison : 36, rue des Docteurs Déjerine, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau de l'Entretien des Equipements et Service Technique — Bureau 416 — 25, bld Bourdon, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : par courrier ou remises contre récépissé à : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau de l'Entretien des Equipements et Service Technique — Bureau 416 — 25, bld Bourdon, 75004 Paris. Aucun envoi, par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 10 mars 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : pour tout renseignement d'ordre technique, vous pouvez contacter : Christophe ROSSI ou Mme LAGACHE — Téléphone : 01 42 76 39 57 — 01 42 76 36 06. Pour tout renseignement d'ordre administratif, vous pouvez contacter : Blandine PARIGOT — Téléphone : 01 42 76 70 66.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.A.C. 2006-0013.

Code catégorie d'achat : 82.03 / Travaux d'impression offset.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service de la Communication — Hôtel d'Albret — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75188 Paris Cedex 04.

Objet du marché : impression de dépliants format poche, carte de crédit ou portefeuille (format fermé 85 X 54 mm, couvertures recto/verso sur papier cartonné).

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris intra-muros.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 24 février 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Service de la Communication — Hôtel d'Albret — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris (les jours ouvrés de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h).

Modalités de remise des offres : envoi par voie postale ou remise contre récépissé à l'adresse et aux heures indiquées ci-dessus.

Date limite de dépôt des offres : 22 février 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : personne à contacter : Mme Marie DOUMA — Téléphone : 01 42 76 65 68 — Télécopie : 01 42 76 66 22 — Mél. : marie.douma@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : D.A.S.C.O. 2006-0002.

Code catégorie d'achat : 70.05 / Enquêtes et sondages (hors communication).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Scolaires.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Bureau de la Vie Etudiante, 2 bis, rue Nicolas Houel, 75005 Paris — 01 55 43 26 93 — mayeul.places@paris.fr.

Objet du marché : étude sur les dispositifs en faveur des étudiants salariés dans les universités parisiennes.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Bureau de la Vie Etudiante, 2 bis, rue Nicolas Houel, 75005 Paris — 01 55 43 26 93 — mayeul.places@paris.fr.

Modalités de remise des offres : remise des documents par voie électronique possible.

Date limite de dépôt des offres : 27 février 2006 à 12 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : M.A.11 2006-0002.

Code catégorie d'achat : 98.05 / Travaux dans les jardins publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Mairie du 11^e arrondissement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Mairie du 11^e arrondissement — Direction Générale des Services — Mlle BERTHINIER — Place Léon Blum, 75336 Paris Cedex 11 — Télécopie : 01 53 27 12 06.

Objet du marché : fourniture et mise en place de jeux, mise en place de sol de sécurité.

Lieu d'exécution ou de livraison : square Jules Ferry — Paris 11^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Circonscription Centre Est — MM. LEROY ou NOYAL — 14, route de la Brasserie, 75012 Paris — Horaires : les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Modalités de remise des offres : courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse suivante : Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Circonscription Centre Est — 14, route de la Brasserie, 75012 Paris. L'attention des candidats est portée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 23 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les candidats peuvent adresser des demandes de renseignements complémentaires par écrit au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres à l'attention de M. l'Ingénieur des Services Techniques, Chef de la Circonscription Centre Est, 14, route de la Brasserie, 75012 Paris — Télécopie : 01 55 78 19 18.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des Ecoles du 17^e arrondissement — 18/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 — Téléphone : 01 43 87 31 09 — Télécopie : 01 43 87 15 78.

Objet du marché : location, gestion et entretien du linge de la Caisse des Ecoles du 17^e.

Lieu d'exécution : Paris 17^e.

Nombre et consistance des lots : 1 lot ; minimum : 160 000 € H.T. ; maximum : 190 000 € H.T.

Documents à présenter lors du dépôt de candidature et de l'offre : les justifications fixées à l'article 45, du Code des marchés publics. Les candidats intéressés pourront se procurer le cahier des charges à la Caisse des Ecoles ou le demander par télécopie au 01 43 87 15 78.

Modalités de transmission des candidatures et offres : par courrier ou déposé à la Caisse des Ecoles du 17^e arrondissement — 18/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17.

Critères d'attribution : qualité des services 40 % ; prix 60 %.

Date limite de remise des plis : 10 mars 2006 à 17 h.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 19^e — 5/7, place Armand Carrel, 75019 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphonique et mél. : Service Technique et Logistique — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris, 01 42 06 03 00, xaviergalipaud@cde19.net.

Objet du marché : achat d'un four mixte électrique 20 niv GN1/1.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 84, rue Curial, à Paris 19^e.

Date prévisionnelle d'achat : mars 2006.

Lieu et modalité de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 19^e — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : mercredi 1^{er} mars 2006.

Document à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges signé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat ;
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique et Logistique qui organisera une visite avec l'ensemble des candidats. Caisse des Ecoles du 19^e — 40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris. M. Xavier GALIPAUD — Responsable Technique et Logistique — Téléphone : 01 42 06 03 00 — Télécopie : 01 42 06 06 92 — xaviergalipaud@cde19.net.

Critères de jugement des offres : valeur technique de l'offre (50 %). Prix (50 %).

Tous les candidats ayant présenté une offre pourront être invités à négocier.

Avis d'appel public à la concurrence – Article 30.

Procédure : marché de prestations de service passé conformément à l'article 30 du C.M.P.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques : Sous-Direction de la Jeunesse, Bureau de l'Information et de l'Accueil des Jeunes, 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris. Téléphone : 01 43 47 84 24 — Télécopie : 01 43 47 84 45.

Objet du marché : marché de prestations de service pour la gestion des Antennes Jeunes parisiennes (équipements de proximité recevant des jeunes de 10 à 25 ans pour de l'information et diverses animations socioculturelles).

Lieu d'exécution ou de livraison : 19 Antennes Jeunes implantées sur les 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements.

Date prévisionnelle de début des prestations : 1^{er} septembre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : le dossier de consultation peut être retiré les jours ouvrés de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h à l'adresse suivante : Mairie de Paris, Direction de la Jeunesse et des Sports, Bureau des Affaires Juridiques, des Marchés et des Achats, bureau 611, 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : les dossiers des candidats doivent être transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception : soit, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, soit, remis au service contre récépissé, à l'adresse suivante : Direction de la Jeunesse et des Sports, Bureau des Affaires Juridiques, des Marchés et des Achats, Bureau 611, 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 1^{er} mars 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : les candidats peuvent adresser des demandes de renseignements complémentaires, par écrit (télécopie ou mél.) au plus tard le 24 février 2006 à 17 h à l'attention de : Direction de la Jeunesse et des Sports, Bureau de l'Information et de l'Accueil des Jeunes, 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Mél. : nadine.robert@paris.fr — Télécopie : 01 43 47 84 45.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle (F/H) de la Commune de Paris au titre de l'année 2006.

Un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris, ouvert pour 22 postes, aura lieu à partir du 19 mai 2006.

Peuvent faire acte de candidature les secrétaires administratifs de classe normale de la Commune de Paris ayant atteint au moins le 7^e échelon de leur grade au 31 décembre 2006, ainsi que les secrétaires administratifs de classe supérieure.

Les dossiers d'inscriptions pourront être retirés à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs et techniques — B. 235 (2^e étage) — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du mercredi 1^{er} mars 2006 au mardi 11 avril 2006 inclus, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés sur place après le 11 avril 2006, 16 h, ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 11 avril 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours exceptionnel pour l'accès au corps des adjoints administratifs (F/H) du Département de Paris — Rappel.

Un concours exceptionnel pour l'accès au corps des adjoints administratifs du Département de Paris (F/H) s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 12 juin 2006 pour 6 postes.

Les candidat(e)s doivent être agent(e)s administratifs(ves) du Département de Paris et justifier d'au moins 10 ans de services publics au 1^{er} janvier 2006.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés ou demandés du 6 mars au 6 avril 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du Recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 6 avril 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi). Seuls seront recevables les dossiers originaux propres à ce concours et délivrés par le bureau du recrutement.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs (F/H) de la Ville de Paris. — Modificatif.

Un concours interne suivi d'un stage probatoire sera ouvert à partir du 2 mai 2006 pour le recrutement de 5 élèves-ingénieurs à Paris ou en proche banlieue.

Ce concours est réservé aux fonctionnaires et agent(e)s public(que)s des administrations parisiennes ayant accompli au 1^{er} janvier 2006 au moins 3 années de services effectifs en cette qualité (services militaires, interruptions d'activité et services hors administrations parisiennes non pris en compte sauf en cas de détachement au titre de la Ville de Paris).

Attention :

La limite d'âge est supprimée. Toutefois, en cas de réussite à ce concours, les candidats devront effectuer obligatoirement :

- un stage probatoire de 15 mois ;
- une scolarité de 3 ans ;
- un engagement de servir de 8 ans.

Nul ne peut se présenter plus de trois fois à ce concours.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 20 février au 23 mars 2006 inclus par voie télématique sur le site internet de la Ville de Paris www.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

L'administration se réserve le droit de vérifier, au plus tard à la date de nomination, les conditions d'admission à concourir. Les candidat(e)s devront, en cas de succès au concours, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré.

DIRECTION DE L'URBANISME

Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

Lexique

Arrondissement — Références et numéro du dossier — Lieu des travaux — Nom et adresse du pétitionnaire — Nom et adresse de l'architecte — Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

POSTES A POURVOIR

Direction de la Prévention et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H) ou d'ingénieur des services techniques de la Commune de Paris (F/H).

Poste : adjoint au Chef du Service de la gestion de crise.

Contact : M. Thierry LE LAY, directeur de la Prévention et de la Protection. Téléphone : 01 42 76 74 30.

Référence : D.P.P. / 01.06.

Direction de la Prévention et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Bureau de l'administration générale.

Poste : adjoint au Chef du Bureau de l'administration générale.

Contact : Mme PEROUMAL, adjointe au chef du bureau — Téléphone : 01 42 76 74 05.

Référence : B.E.S. 06-G.01.37.

Direction des Finances. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 11919.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction des Finances — Bureau F6 — Bureau des Ressources Financières — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 04 — Accès : Sully Morland - Bastille - Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : statisticien.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef du bureau F6, le statisticien exerce également des missions pour l'ensemble des bureaux de la Sous-Direction des Finances, à la demande du Directeur Adjoint.

Attributions : le statisticien est chargé d'optimiser l'utilisation et le traitement de données fondamentales de la Direction des Finances. Ses missions se partagent pour 2/3 sur la fiscalité (infra 1) et pour 1/3 sur d'autres missions (infra 2). 1 — Pour la section de la fiscalité locale du bureau F6, le statisticien réalise des travaux de gestion des bases de données de la fiscalité directe locale (taxe professionnelle, taxes foncières et taxe d'habitation). Il participe en outre au bon fonctionnement des outils de consultation et de requête en la matière. Il réalise en tant que de besoin des analyses statistiques sur ces données. En matière de taxe professionnelle une des missions de fond du statisticien consiste en sa prévision annuelle, dont il est responsable, aussi bien au niveau du choix de la méthode que de la qualité du résultat. 2 — Pour la section des recettes non fiscales du bureau ou pour les autres bureaux de la Sous-Direction des Finances (bureau F1 — synthèse budgétaire —, 3 bureaux « sectoriels » — F2, F3, F4 —, s'occupant des budgets de chaque Direction de la Ville, bureau F5 comptabilité et régies et bureau F7 — gestion de la dette, de la trésorerie et des assurances), le statisticien est amené à réaliser des travaux ou études statistiques et économiques en tant que de besoin. Il contribue en particulier à l'analyse et la projection de la masse salariale (effectifs, glissement vieillesse, technicité...) et des dépenses sociales (aides aux personnes âgées, aux personnes handicapées, R.M.I...). Il apporte son appui dans la gestion prévisionnelle de la trésorerie.

Connaissances indispensables : maîtrise des méthodes de traitement et d'études statistiques : bac + 4/5. Pratique de la gestion des données (fichiers et bases de données volumineux). Maîtrise des progiciels SPSS, SAS, Excel et Visual Basic (pour conception et maintenance de macros sous Excel).

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : connaissance des finances publiques locales et de la fiscalité locale.

Qualités requises :

N° 1 : goût pour le traitement de données et l'informatique ;

N° 2 : esprit d'équipe et capacité à travailler sur des sujets divers ;

N° 3 : qualités rédactionnelles, inventivité et capacité d'écoute.

Connaissances particulières : connaissance des progiciels Business Objects, Delphi, SQL.

CONTACT

M. BAYET, directeur adjoint des finances — Mme PHILBERT, chef du Bureau F6 — Bureau des Ressources Financières — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 34 57 / 34 35 — Mél. : alain.bayet@paris.fr / florence.philbert@paris.fr.

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H).

1^{er} poste : poste numéro : 11903.

LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Sous-direction de la Vie associative — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4 — Accès : Métro Pont Marie ou St Paul.

NATURE DU POSTE

Titre : directeur ou directrice de la Maison des associations du 9^e (35, rue Massé / 54, rue Pigalle).

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité de la D.D.A.T.C. et en relation avec la Mairie d'arrondissement.

Attributions : direction de la Maison du 9^e. Gestion y compris financière de l'établissement et encadrement d'un effectif de deux agents. Accueil des associations et du public. Suivi des inscriptions et des radiations éventuelles, en liaison avec la mairie d'arrondissement. Animation de la vie associative locale, participation à des conseils de quartier et Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (C.I.C.A.). Pilotage d'événements associatifs et inter-associatifs locaux. Contribution à la communauté de ressources partagées du réseau des maisons des associations.

Conditions particulières : les maisons sont ouvertes du mardi au samedi, avec accueil du public jusqu'à 20 h. Elles ferment 3 semaines en été et 1 semaine au moment des fêtes de fin d'année.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : aptitude à l'encadrement, à la gestion, et à l'animation,

N° 2 : autonomie, sens de l'organisation et polyvalence,

N° 3 : expérience du monde associatif et intérêt pour la vie municipale.

CONTACT

Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN — Chef du Bureau de la Vie associative — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 05 — Mél. : isabelle.chauvenet-forin@paris.fr.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} mars 2006.

2^e poste : poste numéro : 11905.

LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Sous-Direction de la Vie associative — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4 — Accès : Métro Pont Marie ou St Paul.

NATURE DU POSTE

Titre : directeur ou directrice de la Maison des associations du 10^e (206, quai de Valmy).

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité de la D.D.A.T.C. et en relation avec la Mairie d'arrondissement.

Attributions : direction de la Maison du 10^e. Gestion y compris financière de l'établissement et encadrement d'un effectif de deux agents. Accueil des associations et du public. Suivi des ins-

criptions, et des radiations éventuelles, en liaison avec la mairie d'arrondissement. Animation de la vie associative locale, participation à des conseils de quartier et Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (C.I.C.A.). Pilotage d'événements associatifs et inter-associatifs locaux. Contribution à la communauté de ressources partagées du réseau des maisons des associations.

Conditions particulières : les maisons sont ouvertes du mardi au samedi, avec accueil du public jusqu'à 20 h. Elles ferment 3 semaines en été et 1 semaine au moment des fêtes de fin d'année.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : aptitude à l'encadrement, à la gestion, et à l'animation,

N° 2 : autonomie, sens de l'organisation et polyvalence,

N° 3 : expérience du monde associatif et intérêt pour la vie municipale.

CONTACT

Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN — Chef du Bureau de la Vie associative — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 05 — Mél. : isabelle.chauvenet-forin@paris.fr.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} mars 2006.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de conservateur du patrimoine de la Ville de Paris (F/H).

Poste : chef de projet de l'informatisation des collections.

Contact : Mme Sophie LE BAUT, chef du bureau des musées — Téléphone : 01 42 76 83 61.

Références : B.E.S. 06CB0102.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 11888.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Musée du Petit Palais — 1, avenue Dutuit, 75008 Paris — Arrondt ou Département : 08 — Accès : métro Champs Elysées Clemenceau.

NATURE DU POSTE

Titre : assistant documentaliste.

Contexte hiérarchique : chef du service des ressources documentaires.

Attributions :

— Gestion de la base de données : corrections, harmonisation, saisie de données sur la base, élaboration de la méthode de catalogage, faire respecter les règles de saisie. Relais technique sur les bases Gcoll et Navig'art pour Videomuseum.

— Formation et suivi technique des vacataires de saisie en accord avec les conservateurs.

— Participation à la formation et à l'information du personnel scientifique.

— Assistante documentaliste : réalisation de visuels (exports des bases Gcoll et Navig'art), création de dossiers d'œuvres, recherches documentaires pour alimenter les dossiers donateurs (Gcoll et dossiers papiers).

Conditions particulières : travail en coordination avec les conservateurs et Videomuseum, travail en collaboration avec la documentaliste.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : histoire de l'art.

Qualités requises :

N° 1 : sens de l'organisation et de la communication ;

N° 2 : capacité à travailler seul ;

N° 3 : rigueur exigée.

Connaissances particulières : bonne maîtrise de l'outil informatique. Connaissance du monde des musées.

CONTACT

Mme Alexandre OSORIO MALARD, responsable du service des ressources documentaires — Musée du Petit Palais — 1, rue Dutuit, 75008 Paris — Téléphone : 01 53 43 40 01.

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste de chargé de mission (F/H).

POSTE

Chargé de mission — études et communication — Service Solidarité et Insertion.

Profil : attaché (F/H).

Rattachement hiérarchique : sous l'autorité du chef de service.

Missions du service : au sein du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (C.A.S.V.P.), le Service de la Solidarité et de l'Insertion (S.S.I.) a la responsabilité des dispositifs de lutte contre l'exclusion et l'insertion. Il gère, notamment à ce titre, des structures d'hébergement et d'urgence d'une part, des dispositifs d'accueil et d'orientation d'autre part. Il est organisé autour de ces deux pôles, dirigés chacun par un chef de bureau. Il a vocation à fonctionner étroit en lien avec un nombre important de partenaires, publics comme associatifs.

Principales fonctions :

Le chargé de mission se voit confier par le chef de service, sur proposition des chefs de bureau, des missions :

— d'études et de pilotage de projets sur des dossiers spécifiques relevant de l'un ou l'autre des bureaux (exemples : mise en œuvre des outils de la loi 2002-2 ; renforcement de la déconcentration dans les établissements ; analyse d'indicateurs de coûts et d'activité ; renforcement des liens avec le secteur de l'insertion par l'activité économique) ;

— de suivi de dossiers ayant trait à la communication du service (élaboration de rapports d'activité, de plaquettes, d'articles ; liens avec le service communication) ;

— de représentation du service auprès de différentes instances (réunions de coordination internes au C.A.S.V.P. ou à la Ville ; liens avec la D.A.S.S. et les partenaires associatifs).

Compétences nécessaires :

— Excellentes capacités relationnelles, goût pour le contact et le dialogue ;

— Capacité à travailler de façon autonome et organisée ;

— Qualités d'analyse et de rédaction ;

— Sens de l'initiative, créativité ;

— Connaissance des dispositifs sociaux ; intérêt pour la lutte contre l'exclusion.

Personne à contacter : Anne MEVEL, chef du service — 01 44 67 18 52.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} mars 2006.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE